












**Activité
des services de l'Etat
dans le département
de l'Allier**

Année 2008

Sommaire général

| | | | |
|---|---|-----------|-----------|
|  | Préambule | p. | 1 |
|  | L'organisation de l'Etat | p. | 5 |
|  | L'économie | p. | 8 |
|  | La cohésion sociale | p. | 14 |
|  | La sécurité et la protection des citoyens | p. | 22 |
|  | L'Etat garant des libertés et des droits | p. | 33 |
|  | L'aménagement du territoire et le développement durable | p. | 37 |
|  | La solidarité | p. | 49 |
|  | L'éducation et la pratique sportive | p. | 55 |

Préambule

Le mot du Préfet

Depuis mon arrivée, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de souligner ma détermination à agir avec force pour l'Allier. Je serai donc présent auprès de vous sur l'ensemble des grands dossiers qui donneront à ce territoire la place qu'il mérite. Je vous assure également qu'au-delà de ma fonction de représentant de l'Etat dans le département, je m'engage à être le représentant du département auprès de l'Etat.

En présentant le rapport d'activité des services de l'Etat pour 2008, l'occasion m'est donnée de vous présenter quelques unes des grandes priorités qui ont retenu mon attention.

2008 a vu naître la crise brutale et globale que nous subissons. Pour la combattre, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs économiques, les élus et d'une manière générale toutes les bonnes volontés se mobilisent autour de l'Etat. Pour illustrer cette détermination à travailler ensemble, j'ai pour ma part invité le Président du Conseil Général à co-présider la commission de financement de l'économie et de la défense de l'emploi.

Il est en effet indispensable que nous conjugions nos efforts pour anticiper les difficultés des entreprises et essayer, lorsque cela est possible, de les résoudre. Agir vite c'est se donner des chances supplémentaires. Nous devons aussi nous attacher à ne laisser personne sur le bord du chemin. Le plan de relance de l'économie et le plan social sont deux outils du redressement.

Une autre de mes priorités est l'aménagement du territoire. L'Allier doit disposer de l'ensemble des atouts que lui confère sa position centrale. Il est important aussi que dans un département à forte densité rurale, on s'attache à traiter l'ensemble des territoires, avec pour objectif d'assurer l'égalité des chances de ses habitants, à l'endroit où ils vivent.

La sécurité de nos concitoyens reste aussi au cœur de mes préoccupations. Même si des progrès réels ont été constatés, nous ne devons pas baisser la garde. Nous devons particulièrement lutter contre les violences gratuites faites aux personnes en toutes circonstances.

Voilà tracées en quelques lignes mes principales priorités. Il y en a bien sûr d'autres et pas des moindres, comme la révision générale des politiques publiques ou encore l'environnement pour ne citer que celles-ci.

*Un Etat vif, réactif, entrepreneurial, c'est
mon ambition pour l'Allier.*


Pierre MONZANI

Préambule

La crise économique et le plan de relance

Financement de l'économie

La priorité absolue de l'action des services de l'Etat est consacrée à la mise en œuvre du plan de financement de l'économie, à la détection des difficultés des entreprises et à la mise en œuvre des différents volets du plan de relance.

Le 1^{er} mardi de chaque mois, une réunion ouverte aux partenaires publics (services de l'Etat, Banque de France, chambres consulaires, comité d'expansion, URSSAF) examine la situation des entreprises. Dans le cadre du suivi de la crise, la périodicité de cette réunion avait été dans un premier temps, ramenée à 15 jours. Ce comité a été ouvert au président de la fédération des banques ainsi qu'à OSEO.

Chaque semaine, le préfet, le trésorier-payeur général et le directeur de la Banque de France (qui est le représentant local du médiateur du crédit) examinent l'état d'avancement des procédures ouvertes, soit au titre de la médiation du crédit soit à celui des demandes de report en matière de charges fiscales et sociales.

Les entreprises en particulier ont été invitées à faire connaître tous les éléments d'une situation qui requiert l'attention des services publics, quelle qu'en soit la cause ou la nature. Un guichet local a ainsi été mis à leur disposition, au sein de la cellule

« entreprises » de la trésorerie générale avec la possibilité de saisir le médiateur du crédit si les difficultés sont liées à des questions de financement bancaire.

En effet, des instructions ont été données par le Gouvernement pour que la situation en matière de dettes fiscales et sociales des entreprises connaissant des difficultés particulières de trésorerie fasse l'objet d'un examen très attentif de la part des organismes concernés, sous l'autorité du trésorier payeur général, président de la commission des chefs de services financiers.

Il s'agit non seulement de s'assurer que toute question liée au financement des activités économiques reçoit une réponse étudiée et précise mais surtout que cette réponse est en parfaite cohérence avec l'objectif global de développement des encours de crédit et de soutien de l'activité économique.

Au 31 décembre 2008, 21 entreprises de l'Allier avaient saisi le médiateur du crédit et 11 envisageaient de le faire. Sur ces 21 situations, 4 ont déjà abouti à une solution satisfaisante pour l'entreprise et 4 ont abouti à un échec mais aucune de ces 4 dernières situations n'était la conséquence de la crise financière. La commission des chefs de services financiers, qui octroie des délais de paiements des dettes fiscales et sociales, a été saisie par 10 entreprises. A la fin de l'année 2008, elle s'était d'ores et déjà prononcée favorablement pour 5 d'entre elles.

Mise en œuvre du plan de relance

La crise financière a eu pour conséquence de provoquer des anticipations négatives de la part de nombreux acteurs économiques, lesquelles font courir à l'économie le risque d'un repli grave entraînant des pertes d'activité et d'emplois. C'est la raison pour laquelle tout doit être fait pour contrecarrer ces anticipations et éviter leurs conséquences.

C'est l'objet du plan de relance annoncé le 4 décembre par le Président de la République. Il s'agit d'un plan de relance de 26 milliards d'euros qui s'appuie principalement sur l'investissement et dont la très grande majorité des composantes auront un effet immédiat.

Une même mobilisation permet d'organiser et d'accompagner la mise en œuvre locale du plan de relance, en particulier dans l'application des politiques de l'emploi et du développement économique, du logement, du financement des collectivités locales comme dans les décisions d'investissement public relevant de l'échelon local.

La préfecture de région a recensé les investissements de l'Etat susceptibles d'être financés sur ce plan : immobilier (dans l'Allier, pour le ministère de l'intérieur, ont été listés les travaux d'accessibilité de la préfecture et de la sous-préfecture de Montluçon, et pour le MEEDADT, l'accessibilité et l'extension de la DDE) ou grands

Préambule

projets prévus au contrat Etat-Région, PDMI (en Allier, principalement anticipation de mises en chantier sur la RN 7), ou encore sur les monuments historiques (600 000 € demandés pour l'Allier) ...

Les organismes HLM ont été mobilisés pour anticiper les mises en chantiers des logements programmés les années précédentes.

Des consignes ont été par ailleurs données localement pour que ne soient subventionnés que les projets prêts à démarrer dès 2009 : les programmations DGE et DDR en ont tenu compte.

Le Premier Ministre a présenté le 2 février 2009 à Lyon, les 1 000 projets retenus dans le cadre du plan de relance. Pour l'Allier, ont été inscrits, pour un montant total de 17,24 M€ (36 % des crédits de l'Auvergne) :

- ⇒ les travaux de mise à deux fois deux voies de la RN 79 (à l'ouest de Moulins) : 10 M€
- ⇒ des travaux sur la RN 7 (déviation de Villeneuve-sur-Allier, entretien sur la Nationale 7) : 6 M€
- ⇒ la rénovation du palais de justice de Cusset : 150 000 €
- ⇒ la réhabilitation de la cathédrale de Moulins : 590 000 €
- ⇒ la remise en état de locaux de l'administration pénitentiaire à la prison d'Yzeure : 500 000 €



S'agissant du logement et du programme de réhabilitation, seules des enveloppes régionales ont été définies : l'Auvergne bénéficiera de crédits d'aide pour la réalisation de 3 000 logements.

Au titre du volet « Etat exemplaire » portant sur les bâtiments d'administration de l'Etat, l'Allier bénéficie d'inscriptions d'opérations des services financiers et de la Gendarmerie nationale, et en liste complémentaire pour des travaux à la préfecture.

Les délais de paiements de l'Etat (TPG)

Trois dispositions peuvent ainsi être relevées :

Le Gouvernement demandé la mise en œuvre d'un suivi des délais de paiement au niveau déconcentré et une communication par le comptable assignataire des dépenses des indica-

teurs aux ordonnateurs secondaires délégués du département. L'objectif pour l'Etat est de réduire les délais de paiements publics aux fournisseurs et tout particulièrement aux petites et moyennes entreprises.

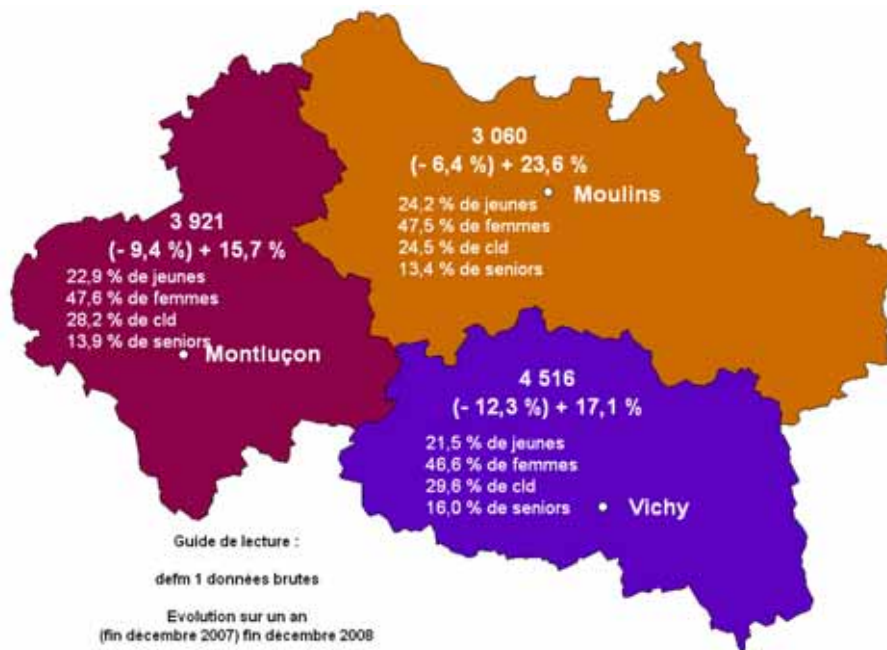
Ainsi, dans l'Allier, le délai global des dépenses de l'Etat s'est établi à 18,02 jours pour l'année 2008 avec des écarts variant, en fonction des services et de la nature des dépenses, de 2,54 à 41,42 jours. Il avait été de 17,43 jours en 2007. Malgré tout, ce délai demeure, en moyenne, nettement au-dessous du délai de 30 jours dorénavant fixé pour les paiements dans le cadre des marchés publics.

Deux décrets du 19 décembre 2008 (n° 2008-1355 et n° 2008-1356) ont fixé les mesures de mise en œuvre du plan de relance de l'économie dans les marchés publics, parmi lesquelles :

- ⇒ l'allègement des procédures par alignement sur le droit communautaire
- ⇒ les mesures financières en faveur des entreprises
- ⇒ la facilitation des négociations des marchés

Enfin, en matière d'avances sur les marchés publics le taux suivant a été fixé : avance de 20 % minimum pour les marchés supérieurs à 20 000 € au lieu de 5 % pour les marchés supérieurs à 50 000 €.

L'emploi dans l'Allier



Le taux de chômage s'élève à 7,4 % fin décembre 2008 contre 7,2 % fin décembre 2007. En Auvergne en fin d'année 2008, le taux de chômage est de 6,6 % et le taux national de 7,3 %.

La diminution très forte du chômage qui avait été enregistrée sans interruption depuis trois ans dans le département de l'Allier s'est trouvée stoppée brutalement à partir de juillet 2008. On a constaté une augmentation de la demande d'emploi dès le mois d'août et ceci de façon ininterrompue jusqu'à fin décembre.

Fin décembre 2008, on enregistrait

11 497 demandeurs d'emploi, soit une évolution de + 18,3 % sur un an, alors qu'il était corrélativement constaté une baisse de 24,1 % des offres d'emploi en évolution annuelle.

S'agissant de la structure de la demande d'emploi :

- ⇒ les moins de 25 ans représentent 22,7 % des demandeurs d'emploi ; leur nombre est en progression de + 25,8 % sur un an
- ⇒ les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) de plus d'un an atteignent 27,8 % des deman-

deurs, soit un accroissement de + 9,9 % en un an (+ 15,8 % sur un an pour les DELD de moins de 25 ans)

- ⇒ les seniors représentent 14,6 % des demandeurs d'emploi (DE) avec une évolution de + 16,3 % sur un an

- ⇒ le chômage féminin concerne 47,2 % des DE avec une progression de + 9 % sur un an

C'est l'arrondissement de MOULINS qui a été le plus touché par l'augmentation de la demande d'emploi (+ 24,5 %) suivi par le bassin d'emploi de VICHY (+ 16,6 %) et par celui de MONTLUÇON (+ 15,7 %).

Par rapport à la moyenne régionale, la situation des jeunes continue d'être préoccupante sur l'arrondissement de MOULINS, mais c'est surtout le chômage de longue durée sur MONTLUÇON et VICHY qui est représentatif des difficultés de ces bassins d'emploi. Les seniors quant à eux sont majoritairement plus importants dans l'Allier que dans le reste de l'Auvergne.

Au 4^{ème} trimestre 2008, les effectifs salariés en Allier, entrant dans le champ Assedic, ont diminué de 2,6 % sur un an, soit une perte de 1 915 emplois. La perte la plus importante a été dans le secteur tertiaire qui représente 62,4 % des emplois. A noter cependant 55 créations d'emplois dans le secteur de la construction.

| | |
|---|-------------|
| Révision générale des politiques publiques et refonte de l'administration territoriale de l'Etat | p. 6 |
| Fusion dans les services du Ministère de l'Economie et création de la D.G.F.I.P. | p. 7 |

L'organisation de l'Etat

Révision générale des politiques publiques et refonte de l'administration territoriale de l'Etat

Les objectifs de cette réforme sans précédent vise à une meilleure lisibilité de l'organisation territoriale de l'Etat

Lors de 3 conseils de modernisation des politiques publiques entre décembre 2007 et juin 2008, 6 axes de modernisation ont été définis. La réforme de l'administration territoriale de l'Etat constitue un des axes majeurs de cette modernisation. L'administration déconcentrée est en effet confrontée à 4 grandes évolutions depuis plusieurs années : la décentralisation, les nouvelles attentes des citoyens, l'évolution de leurs besoins et modes de vie, l'usage croissant des nouvelles technologies.

La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat vise à permettre un meilleur service rendu aux citoyens et à garantir une action publique plus efficace, avec un coût maîtrisé pour le contribuable tout en offrant de meilleures perspectives pour les agents.

Une administration départementale de l'Etat réaffirmée dans ses missions

Le niveau régional devient le niveau de droit commun pour piloter les politiques publiques. Les administrations régionales de l'Etat sont réorganisées en un nombre limité de

directions régionales dont les périmètres de compétence correspondent globalement aux missions des ministères dans l'organisation gouvernementale. L'échelon départemental est quant à lui réorganisé en fonction des besoins des citoyens sur le territoire. Ainsi dans l'Allier, le schéma retenu après une année de réflexion et sur décision du Premier Ministre comportera :

- ⇒ la préfecture dont les missions sont réaffirmées : permanence et continuité de l'Etat et sa représentation ; garantie du fonctionnement de la vie démocratique, des libertés publiques et de l'expression des citoyens ; sécurité et garantie de l'ordre public ; appui au préfet dans son rôle de garant de l'utilité publique et dans la direction et la coordination des services de l'Etat
- ⇒ la direction interministérielle des territoires (DDT) qui traitera des actions de l'Etat à impact territorial et qui sera constituée pour l'essentiel à partir des actuelles directions départementales de l'équipement et de l'agriculture
- ⇒ la direction interministérielle de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) qui regroupera les fonctions visant à assurer la sécurité alimentaire et sanitaire de nos concitoyens, la protection des consommateurs et des missions de cohésion sociale en regroupant des activités actuellement dispersées entre plusieurs services
- ⇒ l'inspection d'académie

- ⇒ la direction départementale des finances publiques (cf. ci-après)
- ⇒ les services en charge de la sécurité intérieure (Police, Gendarmerie)

Les services de l'Etat comporteront également des antennes territoriales de services régionaux placées sous l'autorité fonctionnelle du préfet de département (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - direction régionale des affaires culturelles).

Une large concertation engagée en 2008

La première phase de cette réforme en 2008 a consisté à définir les priorités des services de l'Etat dans le département, à établir l'état des moyens disponibles, la configuration immobilière existante et à proposer l'organisation souhaitable au regard de ces données. Les représentants du personnel ont été informés et consultés à chacune des étapes d'élaboration de cet état des lieux, et de propositions de nouvelle organisation. Les élus ont également été consultés. C'est ainsi que la proposition de nouvelle organisation a été présentée le 14 novembre 2008 en commission permanente du Conseil général, puis soumise à M. le Préfet de Région puis au Gouvernement. Elle a été adoptée début 2009 dans ses axes majeurs et doit désormais être précisée dans son détail. C'est en particulier la mission des deux préfetureurs, chargés

L'organisation de l'Etat

de définir le contenu des directions départementales interministérielles afin qu'elles soient opérationnelles au 1^{er} janvier 2010. Ce travail est résolument engagé depuis le printemps 2009.

Fusion dans les services du ministère de l'économie et création de la D.G.F.I.P.

Le Président de la République a voulu la fusion des deux directions générales au sein du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Le ministre a annoncé cette fusion le 4 octobre 2007. Il s'agit d'une fusion totale, globale et rapide des deux plus grandes directions générales à réseau. Elle rassemble les directions au plan national et dans chaque département. Elle regroupe les services et organise les équipes par type d'usagers ou par métiers. Enfin, elle unifie les cultures, les statuts des personnels et les missions. Elle concerne 125 000 fonctionnaires et 5 000 structures.

Elle doit permettre d'atteindre quatre objectifs prioritaires :

- ⇒ améliorer le service aux particuliers usagers en simplifiant leurs démarches. Ils pourront s'adresser à un guichet fiscal unique et pourront y accomplir leurs démarches en une seule fois et sur un seul site
- ⇒ renforcer le conseil fiscal et financier apporté aux collectivités

locales pour mieux répondre aux attentes des élus locaux

- ⇒ gagner en efficacité et améliorer les performances grâce notamment à la rationalisation des fonctions « support »
- ⇒ offrir de nouvelles perspectives professionnelles aux agents de la DGFIP qui évolueront dans un environnement professionnel plus vaste, disposeront de statuts unifiés et de perspectives de carrière élargies

La réforme se met en place progressivement.

L'administration centrale a été unifiée par la création de la direction générale des finances publiques (DGFIP) en avril 2008. Elle s'organise autour de trois pôles : la gestion fiscale, la gestion publique, le pilotage du réseau et de ses moyens.

Dans chaque département, une direction locale unique sera créée par fusion des trésoreries générales et des directions des services fiscaux. C'est le cas, comme préfiguration, pour 8 départements en 2008. Ce sera le cas pour une quarantaine fin 2009.

Parallèlement, les guichets fiscaux uniques sont mis en place. C'est le cas à Montluçon depuis le 1^{er} avril 2009 et cela le sera à Cusset avant la fin de l'année et à Moulins au début 2010. Dans chacun de ces sites, les services de la DGFIP constitueront un service des impôts des particuliers, à

côté du service des impôts des entreprises déjà existant. Les autres sites auront vocation, à compter de septembre 2009, à assurer un accueil fiscal de proximité qui permettra aux usagers d'obtenir une réponse à leurs questions d'ordre général et de déposer tous leurs dossiers fiscaux en une seule démarche.

Les années 2009, 2010 et 2011 verront s'organiser l'enrichissement du conseil fiscal aux collectivités locales avec une information plus précoce sur les bases d'imposition, un développement d'outils modernes d'échange d'informations entre les receveurs et les collectivités locales, une professionnalisation des prestations d'information et d'expertise financières. Un comité local fiscal et financier sera installé en 2009 pour suivre la mise en œuvre de ces objectifs.

Les statuts et les modes de gestion sont en cours d'examen pour préparer la fusion. Ainsi a déjà été créé le statut des administrateurs des finances publiques pour remplacer ceux des trésoriers-payeurs généraux, des directeurs des services fiscaux et des conservateurs des hypothèques.

La DGFIP est une nouvelle direction qui veut accroître sa performance dans l'exercice de ses missions. La réunion des deux services départementaux sous une même autorité doit permettre plus de réactivité et un enrichissement des réponses apportées dans chacune des missions exercées.

| | | |
|--|-----------|-----------|
| Le suivi des entreprises | p. | 9 |
| La situation des bassins d'emploi en restructuration économique | p. | 10 |
| L'agriculture | p. | 12 |

Le suivi des entreprises

L'activité économique

L'année 2008 a été marquée, dans l'Allier comme en France, par un ralentissement de l'activité économique en raison des effets de la crise de confiance qui a frappé l'économie mondiale. Dès le mois d'octobre 2008, un certain nombre d'entreprises en ont subi les conséquences. Mais d'un secteur à l'autre, les situations sont très contrastées.

L'industrie

La progression des chiffres d'affaires observée l'an dernier s'est nettement atténuée (+ 3,6 %).

Le premier semestre de l'année a enregistré des courants d'affaires dynamiques, portés notamment par une demande externe (surtout européenne) très bien orientée (+ 3,9 % en CA export sur l'ensemble de l'exercice).

La grande majorité des chefs d'entreprise ont estimé que leur rentabilité d'exploitation était restée stable. Les dépenses d'investissement ont suivi la même tendance positive que l'an dernier (+ 14,7 %).

Le dernier quadrimestre a toutefois été marqué par la brutalité de la crise économique mondiale et l'activité s'est très nettement ralentie.

Le fléchissement de l'activité industrielle observé dès le début du second semestre s'est accentué en fin

d'année 2008. Cette tendance a plus particulièrement affecté le secteur automobile et la construction, ainsi que les secteurs industriels qui en dépendent, en particulier dans le secteur métallurgique. Plusieurs sites industriels (donneurs d'ordres et sous-traitants) ont été contraints de fermer en fin d'année pour ne reprendre leur production qu'en janvier. Dans les autres secteurs, des situations plus variables ont été observées. C'est l'attentisme qui semblait dominer dans l'ensemble.

Le bâtiment et les travaux publics

La hausse de la production dans le bâtiment (+ 2,6 %) et dans les travaux publics (+ 2,2 %) a été de moindre ampleur que l'an passé et reflétait le ralentissement d'activité observé dès la fin du printemps 2008.

En fin d'année, le fléchissement de l'activité n'était pas encore ressenti mais les carnets de commandes n'étaient pleins que pour les trois à six mois à venir, selon les entreprises, alors que précédemment, ils dépassaient largement les six mois. Les entreprises indiquaient souffrir de retards et d'annulations de chantiers tant dans le secteur public que privé.

Le commerce

La distribution, et principalement le commerce traditionnel, a subi également une certaine baisse d'activité. Un léger redressement s'est fait sentir fin décembre, à l'occasion des fêtes, dans la grande distribution et dans le petit commerce.

Par contre, si en octobre et novembre derniers, les ventes de véhicules ont fortement baissé, voire se sont effondrées pour certaines marques, les concessionnaires de l'Allier affichaient un volume de vente en forte hausse en décembre (+ 20 % pour certains). Il faut voir dans cette évolution positive l'effet de la prime à la casse conjugué à celui du bonus écologique (les ventes concernant principalement des petites cylindrées) et des efforts commerciaux des constructeurs. Les concessionnaires restaient tout de même prudents sur la pérennisation en 2009 de l'évolution ainsi constatée dont la conséquence est par ailleurs une baisse de la vente des véhicules d'occasion.

Les services

L'activité générale dans ce domaine a également été affectée, même si certains secteurs comme le conseil en publicité ou l'ingénierie technique n'enregistraient pas de baisse significative par rapport aux mois précédents. Toutes les activités de services affichaient leur pessimisme dans les prévisions pour l'année 2009.

Quelques illustrations :

L'hôtellerie-restauration avait généralement bénéficié en septembre et octobre de réservations antérieures. La situation s'est dégradée ensuite et les carnets de commandes étaient en net recul. Des « institutions » de la restauration ont enregistré des baisses importantes de leur chiffre d'affaires particulièrement sur la clientèle

professionnelle. On peut toutefois noter que les établissements habituellement complets, l'ont également été pour les fêtes.

L'activité des entreprises de nettoyage s'est ralentie en novembre. La concurrence a été de plus en plus vive.

Après un sursaut d'activité en novembre, les ateliers d'entretien de véhicules ont été moins sollicités en fin d'année. La demande de pièces détachées a connu également un ralentissement et certains clients pratiquaient leurs achats en ligne, profitant de prix très attractifs.

Dans l'ensemble, l'activité des transporteurs routiers s'est inscrite à la baisse, déjà engagée au moment de la hausse des carburants. La demande avait tendance à fléchir dans tous les secteurs. D'autant que la concurrence demeure très vive et la diversification de la clientèle était primordiale pour tenter de gagner des parts de marché. Les trésoreries ont été grevées par un allongement des délais de règlement.

Les aides aux entreprises

L'Etat, à travers les aides aux entreprises, a contribué, en 2008, au soutien de l'activité économique de l'Allier et à la reprise de l'emploi. C'est dans ce cadre que :

- ⇒ 3 entreprises ont reçu des aides au titre du développement des entreprises « Bois » pour un montant total de 72 827 €

- ⇒ 1 entreprise a bénéficié de la prime d'aménagement du territoire (PAT) pour un montant d'aide de 1 200 000 € pour un programme d'investissement de 48 700 000 € sur 3 ans

La situation des bassins d'emploi en restructuration économique

Situation du bassin d'emploi de Montluçon

Alors que la perception de l'image du bassin de Montluçon-Commentry s'améliorait, celui-ci a subi, fin 2008, comme toutes les zones importantes d'emploi, les retombées de la crise financière importée des Etats-Unis et qui touche tous les pays industriels.

La chute de l'activité manufacturière a été très importante à la fin de l'année avec des carnets de commande en nette baisse à court terme, des stocks de matières premières et de produits finis en augmentation.

En outre, l'un des secteurs les plus touchés au plan mondial, celui de l'automobile, est très présent dans le bassin soit directement, soit dans les industries de sous-traitance.

Le sous-préfet a été informé dès le début des difficultés des entreprises locales. Pour chaque cas, un entretien avec le chef d'entreprise a eu lieu dès la sollicitation de ce dernier ; les

organisations syndicales ont également été reçues. Le sous-préfet a travaillé en étroite collaboration avec tous les élus et partenaires économiques locaux (chambre de commerce, comité d'expansion économique...).

Pour éviter la fermeture des grandes entreprises du bassin, d'importantes mesures de chômage partiel assorties le plus souvent possible de plans de formation ont commencé à être envisagées en 2008 après un travail très précis avec la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les principales entreprises suivantes ont été particulièrement suivies :

- ⇒ Dunlop-Goodyear(700 salariés)
- ⇒ AMIS(640 salariés)
- ⇒ ERASTEEL(340 salariés)
- ⇒ BREALU(273 salariés)

Toutefois, malgré cette période fortement troublée, l'industrie très présente dans le bassin de Montluçon-Commentry se maintient.

A noter plus particulièrement :

- ⇒ la réhabilitation et la commercialisation des friches Dunlop qui ont été poursuivies avec 3 implantations ou extensions nouvelles prévues sur la ZAC dite de Pasquis

- ⇒ les chantiers très actifs du centre routier et des stades sportifs sur la même technopôle de la Loue, situés à l'entrée nord de la ville sur un axe majeur de circulation, qui représentent une vitrine intéressante d'un renouveau
- ⇒ le « sauvetage » de plusieurs entreprises en difficulté dont la plus importante en nombre de salariés est la société Forecreu à Commentry (94 salariés avant le plan de licenciement)
- ⇒ les créations d'entreprise telle l'installation, à Montluçon, sur le site de Diamantine-AGIS, d'une usine de fabrication de produits isolants contre les incendies avec un objectif de 50 emplois dont 30 correspondent à des transferts de deux établissements exogènes regroupés et 20 nouveaux emplois qui sont à pourvoir
- ⇒ les projets de développement importants de certaines entreprises du bassin, en particulier celui de recherche et développement de la SAGEM entré dans sa phase active de réalisation
- ⇒ la création, par la communauté de communes de Commentry - Nérès les Bains, d'un parc logistique sur une superficie de 107 hectares qui va pouvoir être mis en œuvre, les procédures réglementaires étant en phase terminale

Le programme de redynamisation mené à l'échelle du bassin d'emploi de Montluçon - Commentry a pris fin pour la mission d'ingénierie et de détection de projets confiée au cabinet Sofred.

S'agissant du dispositif de financement des entreprises géré par OSEO - BDPME, mobilisé sous la forme de prêts moyen terme à conditions préférentielles au profit des entreprises s'implantant sur le territoire ou développant un projet structurant créateur d'emploi ; sur un montant de 300 000 € de FNADT; seuls 45 000 € ont été utilisés et trois entreprises ont été aidées pour des opérations de développement.

Situation du bassin d'emploi de Vichy

L'arrondissement de Vichy a largement bénéficié du contrat de site 2004-2007 qui a contribué à amortir plusieurs « chocs » : le départ de Giat-Manurhin et, indirectement, la délocalisation de l'entreprise Sediver à Saint-Yorre. Ainsi, le taux de chômage qui dépassait 11 % en 2005 était redescendu, au second semestre 2008, sur l'ensemble de l'arrondissement à environ 8,3 % (le bassin de Gannat - grâce notamment à la montée en puissance du Naturopôle - voyait le taux de ses demandeurs d'emploi limité à 7 %).

La zone de Montpertuis (125 hectares) à Bellerive-sur-Allier représente une opportunité majeure pour l'agglomération vichyssoise. Le site des Graves à Cusset, par sa localisation -mais à une échelle moindre- représente un égal intérêt.

Les opérations, complexes, de dépollution devraient être terminées fin 2010/début 2011. Ces perspectives doivent conforter un bassin que structurent déjà des entreprises importantes (L'Oréal, NSE, Labinal, CTL ...).

Avec la création d'une centaine d'emplois, l'ancien site Sediver est en cours de revitalisation. Le dynamisme, notamment, de l'entreprise Mac Lean contribue à « tirer vers le haut » cette zone d'activités appelée à devenir (si la conjoncture s'y prête) la « technopôle » de Saint-Yorre.

Le thermalisme à Vichy a su rebondir en renforçant son côté « remise en forme » : la clientèle notamment internationale qui fréquente les établissements confirme l'attractivité de la cité thermale véhiculée, par ailleurs, par les produits cosmétiques. Le thermalisme curatif (à un degré moindre) demeure un « volet » indispensable : les dimensions ludiques et thérapeutiques tirent d'ailleurs profit de ces synergies.

En zone rurale, le Pôle d'excellence bois de la « montagne bourbonnaise » offre une opportunité de diversification et les usines « à la campagne »

comme NSE à Nizerolles montrent que (les réseaux informatiques aidant) les localisations peuvent être déconnectées d'un espace strictement urbain.

Les filières nouvelles qui prendront place au pôle Lardy (pouvant évoluer vers un « campus universitaire ») devraient contribuer, en partenariat avec les différents acteurs économiques, à renforcer une activité « recherche ».

L'agriculture

Au cours de cette année 2008, le département de l'Allier a été particulièrement touché par la FCO (fièvre catarrhale ovine) avec plus de 1 500 foyers cliniques dénombrés, dont 700 exploitations détenant des bovins (sur 3 000) et plus de 830 détenant des ovins (sur 1 500).

Il est indéniable que cette crise sanitaire a eu un impact sur les élevages bovins avec des retards dans la vente des animaux et des coûts alimentaires élevés, et sur les élevages ovins avec dans certains cas des mortalités importantes.

Parallèlement, l'augmentation des charges (engrais, aliments du bétail, gasoil...) a aussi fortement pénalisé les exploitations.

Stables sur les premiers mois de l'année 2008, les prix de la viande ont amorcé une baisse sensible depuis le mois de septembre notamment pour

les vaches de réforme. En fin d'année, le recul est de 4 % pour cette catégorie.

En revanche, pour les jeunes bovins, le cours annuel est supérieur de 7 % à celui de 2007. La commercialisation des bovins maigres et notamment des broutards a été perturbée tout au long de l'année 2008 par l'expansion de la FCO qui a entraîné la réglementation des mouvements d'animaux et leur vaccination.

Les exportations 2008 se situent à - 3% par rapport à 2007, et les cours ont enregistré un recul de - 3 à - 7 % selon les catégories.



En production ovine, les cours se sont relativement bien tenus tout au long de l'année avec en moyenne annuelle des prix des agneaux supérieurs de 4 à 5 % à ceux de 2007.

Le prix du porc charcutier affiche, en moyenne annuelle, une tendance favorable : + 11 % par rapport à 2007.

Par contre, le prix moyen de l'aliment composé porcin a progressé de 18 % entre janvier et décembre.

En production laitière, la progression du prix moyen pondéré payé au producteur atteint 7 % par rapport à la campagne précédente, avec cependant une chute sensible des cours en fin d'année.

Au niveau des volailles de chair, les prix à la production ont évolué de façon favorable (+ 15 % pour le poulet, + 22 % pour la dinde). Il s'agit d'une des rares productions dont les prix ont couvert l'augmentation des coûts de production, et notamment ceux des aliments.

En ce qui concerne les céréales, les rendements sont inférieurs de 4 quintaux à la moyenne en blé (56 quintaux contre 60 quintaux) et voisins de la moyenne en maïs (90 quintaux).

Les prix sont en chute libre en fin d'année par rapport à 2007 (- 52 % pour le blé et - 46 % pour le maïs) mais, il est vrai, après une très forte augmentation en 2007.

Face aux difficultés rencontrées par les éleveurs, l'Etat a proposé un plan d'urgence pour l'agriculture française (plan Barnier) avec quatre types de mesures :

- ⇒ la consolidation du revenu des éleveurs ovins
- ⇒ l'amélioration de la trésorerie des exploitants

L'économie

- ⇒ la reconduction du remboursement partiel de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers)
- ⇒ le plan de performance énergétique

Par ailleurs 2008 aura permis :

- ⇒ la mise en œuvre du nouveau schéma directeur départemental des structures
- ⇒ la poursuite de la réforme de la PAC avec notamment la suspension du gel obligatoire
- ⇒ la poursuite de la mise en place des actions du FEADER avec la reconnaissance des trois GAL (groupes d'actions locales) dans le département et le démarrage des actions de l'axe 3 (économie rurale)

Les aides au revenu et au soutien des productions

Sont concernées les aides animales et végétales. Le nombre de dossiers traités s'élève à près de 30 000.

Le montant total des aides versées s'élève à 157 M€ dont la moitié au titre des droits à paiement unique et en tenant compte de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) et de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN).

L'ensemble des aides versées a fait l'objet de 804 contrôles terrain soit 16,5 % des exploitations ayant déposé des demandes.



Les aides au développement rural

- ⇒ en dehors de la PHAE 82 dossiers ont été financés au titre des mesures agro-environnementales pour un montant de 412 581 €
- ⇒ 77 dossiers jeunes agriculteurs (82 en 2007) ont été agréés, représentant une somme de « dotation jeune agriculteur » de 1 107 212 €
- ⇒ les aides du programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL) concernaient 51 dossiers pour un montant de 152 955 €
- ⇒ 269 prêts bonifiés ont été signés

- ⇒ les subventions attribuées aux bâtiments d'élevage du plan de modernisation se sont élevées à 1 470 985 € pour 79 dossiers engagés
- ⇒ le plan végétal environnemental (PVE) a permis de financer 10 dossiers (34 032 €)
- ⇒ 97 CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles) ont bénéficié d'aides du FEADER pour un montant de 190 500 €
- ⇒ 2 dossiers de préretraite ont été acceptés
- ⇒ 551 demandes d'autorisation d'exploiter ont été examinées en commission départementale d'orientation agricole (CDOA) dont 448 ont été acceptées, 29 refusées, 74 n'étant pas soumises à autorisation

L'emploip. 15

Le logementp. 16

L'égalité des chancesp. 18

La cohésion sociale

L'emploi

Les contrats aidés

Les objectifs suivants ont été atteints :

- ⇒ 881 contrats d'avenir (CAV) soit 81,9 % de réalisation de l'objectif (consommation de l'enveloppe physique en nombre de contrats programmés)
- ⇒ 587 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), soit 70,1 %
- ⇒ 222 contrats initiative emploi (CIE) soit 120 %

S'agissant des contrats d'apprentissage, 1 803 ont été enregistrés en 2008 soit une augmentation de 9,3 % par rapport à l'année précédente ; en revanche le volume des contrats de professionnalisation est en baisse avec 439 enregistrements dont 374 jeunes, s'expliquant partiellement par la sévérité de la crise.

Les services à la personne

Les services à la personne (SAP) regroupent l'ensemble des 21 services contribuant au mieux-être des particuliers à leur domicile, sur leur lieu de travail ou de loisirs :

- ⇒ les services à la famille
- ⇒ les services de la vie quotidienne
- ⇒ les services aux personnes âgées dépendantes ou handicapées

Intégrer le secteur des services à la personne nécessite l'obtention d'un agrément administratif accordé par le Préfet de département (DDTEFP) pour une durée de validité de 5 ans, permettant d'obtenir des exonérations patronales pour l'entreprise agréée et des déductions fiscales pour les particuliers.

Le département de l'Allier compte, au 31 décembre 2008, 116 organismes agréés de services à la personne, soit 30 de plus qu'en 2007.



On constate une relative homogénéité entre les trois bassins : Moulins, Montluçon et Vichy - avec une légère avance pour le bassin de Moulins, tant sur le nombre de structures que sur leur répartition en agrément simple et qualité.

Les créations concernent essentiellement des entreprises privées, à 93 %.

La mise en place du nouveau statut d'auto entrepreneur à partir du 1^{er} janvier 2009 laisse présager une augmentation des créations d'entreprises intervenant sur le champ de l'agrément simple.

Les SAP regroupent environ 3 740 salariés pour 208 850 heures de prestation, surtout effectuées en mode prestataire.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) plénier s'est réuni à cinq reprises et a été consulté deux fois par écrit au cours de l'année 2008.

Ces réunions et consultations ont permis :

- ⇒ l'information sur le plan de modernisation du secteur de l'IAE et la consultation sur les orientations du plan d'actions établi conjointement avec le Conseil général
- ⇒ la validation des modes d'attribution des aides financières aux structures et l'examen des demandes de conventionnement et d'aides présentées, représentant, pour l'Etat, un montant de 1 289 804 €

Les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Au total, sur l'ensemble des structures (association intermédiaire, entreprise d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion, atelier et chantier d'insertion), les actions 2008 ont vu un nombre de sorties vers l'emploi durable s'élevant à 378 sur 1 433 sorties dynamiques, soit un taux de 26,38 %.

La cohésion sociale

Fonds Départemental d'Insertion (FDI)

En 2008, 10 dossiers ont été validés pour un montant de 89 500 € (aide au démarrage, ingénierie de projet, développement d'activités nouvelles ou professionnalisation encadrement).

Plan de modernisation de l'insertion par l'activité économique

Les services de l'Etat (DDTEFP) et du Conseil Général ont élaboré une note d'orientation suivie d'un plan d'actions adopté par le CDIAE et présenté aux divers partenaires de l'IAE en novembre 2008.

En tant que partenaires, l'Etat et le Conseil Général ont décidé, dans le but de simplifier et d'harmoniser le travail des structures de l'IAE, d'élaborer un dossier commun d'instruction pour l'ensemble des SIAE dès 2009 et de négocier et signer les conventions pluriannuelles d'objectifs des SIAE.

Le logement

Volet logement

Conformément à la convention de délégation des aides à la pierre au département, deux avenants de gestion annuelle ont été signés en 2008 pour préciser les dotations financières déléguées au Conseil général avec la répartition des objectifs des parcs publics et privés.

Les différents résultats de l'année 2008 se résument comme suit :

Logement social - dotation consommée : 1 697 522 €

| | Objectifs | Logements financés |
|------------------------------|------------|--------------------------------------|
| PLUS/PLAI/PALULOS communales | 359 | 350 |
| PLS | 102 | 59 PLS représentant 119 logements |
| Total logements | 461 | 469 |

Logement privé - dotation consommée : 4 033 554 €

| | Objectifs | Réalisés |
|--------------------------------|-----------|----------|
| Logements conventionnés | 205 | 142 |
| Logements vacants | 191 | 77 |
| Lutte contre l'habitat indigne | 92 | 91 |

Les projets de rénovation urbaine

Après la signature des deux projets de rénovation urbaine (PRU) de Montluçon et Moulins-Yzeure et le démarrage des travaux en 2005, l'année 2008 a vu se réaliser des opérations significatives contribuant à la mise en œuvre de ces deux programmes d'envergure.

Pour le PRU de Moulins, l'année 2008 a été marquée par l'émergence de plusieurs opérations de reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux. La livraison de ces logements neufs a permis de poursuivre le relogement des locataires avant les premières démolitions prévues pour le second semestre 2009.

Concernant le PRU de Montluçon, l'année 2008 a également été caractérisée par la réalisation de plusieurs opérations de reconstitution de l'offre dans le cadre des relogements, la transformation importante du quartier Rive Gauche du Cher et le début des premières résidentialisations.

La cohésion sociale

Les chartes d'insertion signées en 2006 ont permis de faire en sorte que les travaux prévus dans les différentes opérations des PRU se traduisent localement par de l'emploi pour les habitants des quartiers avec un effet de levier pour l'insertion professionnelle des habitants des zones urbaines sensibles.

Concernant le PRU « Moulins sud - Yzeure Le Plessis », 22 habitants des quartiers ont bénéficié de ce dispositif d'insertion par l'économique au titre de la réservation de 5 % des heures travaillées.

Au 31 décembre 2008 les engagements financiers de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour ces deux programmes ressortaient à :

- ⇒ PRU Montluçon = 23,22 M€ (soit 64 % d'avancement)
- ⇒ PRU Moulins-Yzeure = 30,96 M€ (soit 94 % d'avancement)

Droit au logement opposable

Le droit au logement est garanti par l'Etat, dans les conditions prévues par la loi Droit au Logement Opposable du 5 mars 2007, aux personnes qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant.

Pour celles dont les démarches ont été vaines, la loi DALO a créé deux recours : un recours amiable devant

une commission de médiation, puis, à défaut de solution, un recours contentieux devant le tribunal administratif, afin de garantir à chacun un droit au logement effectif.

Le recours devant la commission de médiation est possible depuis le 1^{er} janvier 2008 et celui devant le tribunal administratif depuis le 1^{er} décembre 2008 sauf pour le délai anormalement long (un an dans l'Allier) où le recours auprès du TA ne sera possible qu'à compter du 1^{er} janvier 2012.

Au cours de l'année 2008, 27 recours ont été déposés dont 25 pour une demande de logement et 2 pour un hébergement. 22 dossiers ont été examinés par la commission qui s'est réunie six fois au cours de l'année. Parmi ces demandes, 8 ont été reconnues comme prioritaires, 6 ont été déclarées hors champ de compétence de la commission (mauvaise foi, critères ne relevant pas de la loi) et 8 classés sans suite. Sur les 8 familles devant être relogées, 4 avaient bénéficié d'un relogement effectif en 2008.

Accueil des gens du voyage

Fin 2008, conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage approuvé le 31 décembre 2002 et publié le 15 mars 2003 les aires d'accueil de Domérat (60 places), de Commentry (30 places), de St Pourçain-sur-Sioule (35 places), de Gannat (20 places),

d'Yzeure (20 places) ainsi que les aires de grand passage de Domérat et de Charmeil étaient réalisées et mises en service. L'ensemble de ces équipements a bénéficié des subventions de l'Etat dont 1 912 417 € déjà versés.

Fin 2008 il restait à réaliser :

- ⇒ Moulins (1 aire d'accueil et 1 de grand passage)
- ⇒ Vichy Val d'Allier (4 aires d'accueil)

Le schéma arrivant à échéance le 15 mars 2009, il fera l'objet d'une révision.



Intégration et égalité des chances des personnes handicapées

Les obligations d'accessibilité aux personnes handicapées concernent :

- ⇒ les bâtiments d'habitation, construction de bâtiments collectifs, construction de maisons individuelles, modification ou extension de bâtiments existants

- ⇒ les ERP (établissements recevant du public) ou IOP (installations ouvertes au public) : construction, création, bâtiments existants
- ⇒ la voirie et les espaces publics
- ⇒ les transports publics
- ⇒ la création, dans les EPCI compétents en aménagement ou transport de plus de 5 000 habitants, d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Le plan d'actions mis en place par la DDE afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de ces mesures a été respecté.

Les diagnostics des bâtiments DDE et Préfecture ont été réalisés.

La formation aux diagnostics voirie a été réalisée et de nombreuses études sont en cours.

Par ailleurs, 358 dossiers ERP ont été instruits en vue de leur examen en commission d'accessibilité et 31 de ceux-ci, soit 8,66 %, ont fait l'objet d'une demande de dérogation aux règles d'accessibilité.



L'égalité des chances

Accueil hébergement d'urgence et d'insertion

Le 115

Au cours de l'année 2008 : 2 477 appels véritables ont été traités soit une augmentation d'activité de plus de 7 %.

Dans le cadre de la consolidation du 115 en service d'accueil et d'orientation, un protocole de fonctionnement a été élaboré avec les accueils de jour structurant ainsi l'organisation territoriale.

L'évolution du dispositif départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion

Le schéma départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) a fait l'objet d'une actualisation pour la période 2009-2012. Il sera prochainement adressé au Président du Conseil général afin d'être intégré dans le schéma d'organisation sociale et médico-sociale.

Parmi les principaux dossiers, ayant récemment abouti, il convient de mentionner, au titre de l'exercice 2008 :

- ⇒ la reconstruction, délocalisation du CHRS de Moulins, effective depuis décembre 2008, le coût de l'opération d'investissement s'est

élevé à 1 313 611 € dont 300 000 € de subvention Etat ainsi qu'au titre des PLAI 100 000 € en subvention et 284 100 € en prêt

- ⇒ la construction de l'abri de nuit de Montluçon : coût 210 538 €, qui a bénéficié d'aide à l'investissement Etat
- ⇒ le financement du renouvellement des matériels et de la réfection des locaux de l'accueil de jour à Montluçon à hauteur de 22 134 €
- ⇒ la mise en service de 3 places supplémentaires au CHRS de Vichy portant sa capacité à 28 places (7 places sont encore à installer)
- ⇒ l'élargissement des amplitudes horaires des accueils de jour et leur financement, sur la période hivernale afin de les faire coïncider avec les horaires d'ouverture des trois abris de nuit

Les résidences sociales et maisons relais

En 2008, ont été agréées par le Comité Régional et sont en cours de construction :

- ⇒ à Varennes-sur-Allier, la résidence sociale FJT « O2 » (19 places) et à Commentry l'extension de 14 places de la résidence sociale FJT. Ces structures sont gérées par Viltais

La cohésion sociale

⇒ à Vichy la résidence accueil pour handicapés psychiques « Les Acacias » (12 places) et à Moulins la résidence « Marie Galante » (12 places) gérée par l'UNAFAM

En outre, un projet de création d'une maison relais pour personnes vieillissantes à Montvicq (15 places) par transformation d'un lieu de vie, géré par l'association Maison Accueil de la Fraternité est en cours.



Actions en faveur des jeunes et des familles

En 2008, la journée départementale portée par le comité départemental du REAAP s'est tenue à Vichy le 29 septembre sur le thème des dangers que peuvent induire les nouvelles technologies (internet, téléphones portables...), à destination des parents et des jeunes.

Les interventions de professionnels spécialisés dans cette thématique dont un expert de la gendarmerie ont été particulièrement appréciées.

Politique en faveur de l'insertion professionnelle

L'Appui Social Individualisé (ASI) est une mesure qui s'adresse aux personnes cumulant plusieurs difficultés et éloignées de l'emploi, financée par l'Etat (direction départementale des affaires sanitaires et sociales) et le Conseil général. Elle s'inscrit dans un plan d'action départemental de mesures d'accompagnement vers l'emploi.

En 2008, l'enveloppe départementale s'est élevée à 180 000 € et 340 personnes ont bénéficié de cette mesure.

Intégration des personnes étrangères

33 dossiers de regroupement familial ont été déposés à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) au cours de l'année.

Sur 218 personnes convoquées à la plate forme régionale d'accueil, 185 se sont présentées et 183 contrats accueil et intégration ont été souscrits. (données fournies par l'ANAEM).

Accueil des demandeurs d'asile

Depuis mai 2008, le traitement des dossiers des demandeurs d'asile est assuré par la préfecture du Puy-de-Dôme et la prise en charge de primo-arrivants avant orientation en CADA est organisée par l'ANAEM et la DDASS du Puy-de-Dôme dans le cadre de la régionalisation de la demande d'asile.

Réforme de la protection juridique des majeurs (loi n° 2007-308 du 5 mars 2007)

La direction départementale des affaires sanitaires et sociales a mis en place un comité de coordination regroupant tous les acteurs départementaux de cette réforme : parquet, juges des tutelles, juges pour enfants, Conseil général, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole et services tutélaires.

Les objectifs qui sont assignés à ce comité sont :

- ⇒ de permettre aux acteurs concourant à la mise en place de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007, d'échanger au sujet de sa montée en charge et des difficultés rencontrées par chacun (remontées d'informations au niveau central)
- ⇒ de coordonner les acteurs en vue d'une application cohérente de la loi
- ⇒ d'éventuellement susciter des protocoles entre acteurs

Parallèlement, la DDASS a mené une large campagne d'information départementale vers les mandataires judiciaires à la protection des majeurs, en réunissant dans un premier temps, l'ensemble des services tutélaires pour leur présenter la réforme lors d'une journée d'information

La cohésion sociale

(24 octobre 2008) puis les soixante personnes physiques mandataires judiciaires (16 janvier 2009). A la suite une autre réunion a été organisée à l'attention des préposés des établissements publics sanitaires et médico-sociaux, troisième catégorie légale de mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Montants des crédits alloués en 2008 :

Immigration et asile638 614 €

Familles vulnérables1 990 005 €

Prévention
des exclusions3 529 096 €

Pour l'Education nationale, la rentrée 2008 a été marquée par :

⇒ un nouveau plan pour l'école comportant de nouveaux programmes, une nouvelle organisation du temps scolaire avec 2 heures d'aide personnalisée pour les élèves en difficulté et des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires

⇒ la poursuite du travail en ambition réussite. Cinq postes d'enseignants supplémentaires et huit d'assistants pédagogiques sont venus soutenir la mise en place de projets ambitieux d'excellence scolaire au service d'objectifs précis au bénéfice de 1 570 élèves

⇒ l'accompagnement éducatif qui a été généralisé aux 37 collèges du département, dont 8 collèges en éducation prioritaire

Douze écoles élémentaires d'éducation prioritaire ont également mis en place l'accompagnement éducatif qui vient s'articuler avec les 26 dispositifs d'accompagnement à la scolarité existants. Il permet de proposer sur le créneau horaire de fin d'après-midi (16 h/18 h) une aide aux devoirs et aux leçons ainsi que des activités culturelles et sportives.

⇒ la scolarisation d'élèves handicapés supplémentaires s'inscrivant dans une dynamique départementale de longue date

Les structures du département de l'Allier ont permis d'assurer un suivi de 897 élèves en situation de handicap de la maternelle au lycée (339 scolarisations individuelles, 558 scolarisations dans des dispositifs collectifs, dont 150 scolarisations en école et en collège fréquentant un établissement spécialisé).

La rentrée 2008 a été marquée notamment par :

- la création d'une Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) supplémentaire au collège de Bourbon-l'Archambault (soit 11 UPI)

- l'implantation d'un poste supplémentaire d'enseignant référent portant leur effectif à 7 (3 sur le bassin de Montluçon, 2 sur Vichy et 2 sur Moulins)

- l'augmentation du nombre d'Assistants de Vie Scolaire (AVS) individuels (41 ETP) et collectifs (7,25 ETP)

- l'élaboration et la mise en œuvre effective des projets personnels de scolarisation

⇒ la poursuite de la mise en œuvre du socle commun qui définit les connaissances, compétences et attitudes que doivent maîtriser les élèves au terme de la scolarité obligatoire. Un programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) peut être proposé aux parents pour accompagner l'élève dans l'acquisition de ce socle commun (878 PPRE dans le premier degré en 2007-2008)

⇒ la poursuite de l'assouplissement de la carte scolaire qui offre une nouvelle liberté accordée aux familles. Cette mesure donne la possibilité de demander une dérogation pour un élève scolarisé au collège ou au lycée. 100 % des 480 demandes ont été satisfaites

Par ailleurs, trois équipes de réussite éducatives fonctionnent dans le département (Montluçon, Cusset, Moulins). Ces dispositifs PRE sont portés par trois Caisses des Ecoles.

La cohésion sociale

Des places de réussite éducative en internat sont proposées au sein d'un réseau de deux collèges (Le Mayet-de-Montagne, Lapalisse) qui sera étendu en 2009 à Montluçon (collège Jules Ferry).

Egalité des chances hommes / femmes

La parité en politique

En 2008, est venu à échéance le « plan parité 2005 - 2007 », convention de partenariat signée le 18 novembre 2005 entre le Préfet et le représentant de l'Association des maires et présidents de communautés de l'Allier afin de promouvoir l'accès des femmes aux responsabilités.

Une enquête départementale sur la place des femmes dans la vie publique a été pilotée en partenariat avec l'Association des maires et présidents de communautés de l'Allier.

Egalité professionnelle

- ⇒ action de sensibilisation et de formation des enseignants à l'éducation à l'égalité
- ⇒ femmes et bâtiment : sensibilisation des entreprises et orientation des jeunes filles dans ces filières

- ⇒ préparation d'une action d'accompagnement des entreprises du département à la promotion de l'égalité professionnelle qui a démarré en 2009
- ⇒ 3 contrats pour la mixité des emplois ont été signés en 2008 dans l'Allier : avec l'entreprise Ariservices Plus à Saint-Clément, les Transports Lasalle à Varennes-sur-Allier et l'entreprise Pinel Techn'eau à Arfeuilles

- ⇒ parution d'un guide pratique pour faciliter la prise en charge des victimes de violences conjugales et des enfants témoins des violences conjugales
- ⇒ organisation d'une deuxième journée départementale de formation des professionnels médicaux-sociaux sous le thème des conséquences des violences conjugales sur les enfants



Egalité en droits et en dignité

- ⇒ accompagnement du CIDFF dans le lancement ou la poursuite d'actions innovantes parmi lesquelles la désignation d'un référent violences conjugales à l'échelle du département

La sécurité routière dans l'Allier p. 23

La lutte contre l'insécurité p. 25

La protection des populations p. 26

La sécurité routière dans l'Allier

En 2008, le bilan de l'accidentologie routière dans le département de l'Allier est très positif avec une baisse du nombre d'accidents, du nombre de blessés et une baisse très importante du nombre de tués.

14 vies ont ainsi été épargnées en 2008 par rapport à l'année passée soit une baisse de 36,8 % du nombre de tués sur les routes du département de l'Allier par rapport à 2007. En 3 ans le nombre de tués a été divisé par 2 dans le département.

Le nombre d'accidents corporels suit cette évolution favorable avec une diminution de 13 % en 2008 par rapport à 2007, qui va au-delà des chiffres nationaux qui enregistrent une diminution de 9,7 %. Le nombre de blessés diminue également de 11 % par rapport à l'année passée et suit la baisse nationale. Le nombre de blessés hospitalisés reste en revanche stable en 2008 malgré la baisse du nombre d'accidents corporels.

Pour autant, entre 2006 et 2008, la baisse du nombre de blessés hospitalisés enregistrée dans le département de l'Allier a été de 24,8 % pour une baisse nationale dans cette même période de 19 %.

| Types d'accidents | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | Evolution 2007/2008 | Evolution 2005/2008 |
|---------------------|------|------|------|------------|---------------------|---------------------|
| Accidents corporels | 437 | 436 | 364 | 317 | - 12,91 % | - 27,46 % |
| Accidents mortels | 43 | 38 | 35 | 22 | - 37,14 % | - 48,84 % |
| Tués | 48 | 42 | 38 | 24 | - 36,84 % | - 50,00 % |
| Blessés | 608 | 558 | 483 | 430 | - 10,97 % | - 29,28 % |

Analyse de l'accidentologie en 2008

Certains modes de déplacements restent particulièrement vulnérables : 5 piétons ont été tués en 2008 ainsi que 7 personnes qui se déplaçaient en deux-roues, ce qui représente la moitié des tués du département en 2008. Le nombre de tués en deux-roues reste surreprésenté par rapport à la part de ce mode de

déplacement dans l'ensemble du trafic du département. Les autres personnes tuées ont perdu la vie alors qu'elles conduisaient ou étaient passagères d'un véhicule léger.

Le samedi reste le jour le plus exposé de la semaine (encore 6 tués en 2008 contre 9 tués en 2007). Le mardi a été le jour ouvré à plus forte mortalité en 2008 (5 morts) et le mercredi celui à plus faible mortalité (1 tué). Comme l'année passée, on constate un nombre important d'accidents sur les trajets domicile-travail. C'est pour cette raison que les forces de sécurité ne cessent d'augmenter leur vigilance durant ces créneaux horaires.

Le nombre de tués sur le réseau routier national a chuté de 46,2 % en 2008 (7 tués). Aucun décès n'a été recensé en 2008 sur le réseau autoroutier. Le nombre de tués sur le réseau routier départemental a également baissé de 26,3 % (14 tués en 2008) alors que le nombre de tués sur la voirie communale reste stable avec 3 tués.

Il convient de souligner la baisse significative du nombre d'accidents sur la RCEA : entre 2005 et 2007, le nombre d'accidents corporels était en moyenne de 18 sur cet axe routier. En 2008, il est tombé à 6. Le nombre de tués qui était de 7 en moyenne dans la période 2005-2007 a fortement baissé puisqu'une personne a perdu la vie sur la RCEA en 2008 (contre 6 morts en 2007).

La sécurité et la protection des citoyens

Les causes des accidents mortels

11 accidents mortels étaient en 2007 directement liés à des vitesses de circulation excessives. En 2008, seuls 3 accidents mortels sont le fait de vitesses trop élevées. Ceci démontre que les efforts produits dans le département de l'Allier pour limiter les vitesses ont permis d'épargner des vies. Cependant la vitesse et les défauts de maîtrise des véhicules restent les causes principales des accidents.

L'alcool a été la cause de 2 accidents mortels, chiffre stable par rapport à 2007 alors qu'en 2006, la consommation excessive d'alcool était à l'origine de 10 accidents mortels soit 26,3 % des accidents mortels. Cette diminution s'explique en grande partie par la présence renforcée des forces de sécurité.

| Nombre d'accidents mortels | Alcool + Drogue | Vitesse Perte de contrôle | Dépassement | Priorité en Intersection | Autres causes |
|----------------------------|-----------------|---------------------------|-------------|--------------------------|---------------|
| 24 | 3 (13,6 %) | 10 (45,5 %) | 0 | 5 (22,7 %) | 4 (18,2 %) |

Par mode de locomotion, le bilan 2008 par rapport à 2007 est le suivant :

| | Tués | |
|----------------------------------|-----------|-----------|
| | 2007 | 2008 |
| Bicyclette | 2 | 0 |
| Cyclomoteur <125 cm ³ | 4 | 4 |
| Moto >125 cm ³ | 5 | 3 |
| Véhicule léger | 20 | 12 |
| Véhicule utilitaire léger | 4 | 0 |
| Piéton | 2 | 5 |
| Camion | 1 | 0 |
| Autres | 0 | 0 |
| TOTAL | 38 | 24 |



**Contrôles Sanction
Automatisés
Radars fixes**

| Bilan comparatif 2007 - 2008 | | |
|------------------------------|--------|--------|
| | 2007 | 2008 |
| < 20 km/h | 33 724 | 26 530 |
| Entre 20 et 30 km/h | 2 557 | 2 006 |
| Entre 30 et 40 km/h | 780 | 662 |
| Entre 40 et 50 km/h | 340 | 276 |
| > 50 km/h | 277 | 279 |

Un plan départemental d'actions de sécurité routière

Le plan départemental d'actions de sécurité routière a pour objectif de mettre en œuvre les actions de politique locale de sécurité routière dans le département. Il comporte des actions de prévention, de formation et de communication : la lutte contre l'alcool et les drogues au volant, la vitesse, la sensibilisation des jeunes aux comportements à risques, notamment pour les deux roues motorisés, la prévention du risque professionnel.

La sécurité et la protection des citoyens

Pour conduire ces actions, un large partenariat est développé avec les collectivités locales, les associations et les services institutionnels tels que la gendarmerie, la police nationale et l'éducation nationale.

Le partenariat entre l'éducation nationale et les autres services de l'Etat autour de la préparation des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR 1 et 2) permet d'assurer une préparation sérieuse des élèves qui se traduit par un taux de réussite tout à fait satisfaisant.

En complément du simulateur qui avait été financé sur les crédits du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière ; le ministère de l'éducation nationale a doté en 2008 le département d'un second équipement. Ces matériels permettent de développer une nouvelle action itinérante de prévention. 3 établissements ont été concernés en 2008. Tous les établissements auront recours à ce simulateur dans une période de 2 ans.

| ASSR 1 ^{er} NIVEAU Classe de 5 ^{ème} - Taux de réussite | | | | |
|--|-------|--------------|-------|---------|
| Elèves présents | 3 254 | Elèves admis | 3 198 | 98,28 % |
| ASSR 2 ^{ème} NIVEAU Classe de 3 ^{ème} - Taux de réussite | | | | |
| Elèves présents | 3 106 | Elèves admis | 3 030 | 97,55 % |

La lutte contre l'insécurité

En 2008, le nombre des faits de délinquance s'est élevé à 12 398 dans l'Allier, soit 670 faits de plus qu'en 2007. Le niveau de la délinquance se situe ainsi dans la moyenne observée au cours des dernières années, c'est-à-dire à un niveau tout de même sensiblement inférieur à celui atteint au début des années 2000 : par rapport à 2002, la délinquance est en recul de 18 % en 2008.

Pour une partie, l'accroissement du nombre des faits enregistrés en 2008 tient non pas à une augmentation objective de la délinquance mais simplement aux effets d'une meilleure activité des services. Le nombre des infractions constatées, en l'absence de victimes et de plaintes, du fait de la seule activité des services s'est accru de 167 en 2008. L'augmentation objective du nombre des faits s'établit ainsi à environ 500.

Ces 500 faits supplémentaires, qui représentent 4,2 % des faits enregistrés l'année précédente, sont en réalité un solde qui masque des évolutions très différentes selon les catégories d'actes de délinquance.

Arrêt de l'augmentation des crimes et délits contre les personnes

C'est sans doute le constat le plus important en 2008. Ces infractions, qui sont les plus graves parce qu'elles atteignent l'intégrité physique et morale des personnes, n'avaient cessé d'augmenter depuis 10 ans, connaissant même un quasi-doublement au cours de la période. En 2008, cette catégorie de faits connaît une stabilisation dans l'Allier, se situant à 1 720 faits.

Parmi les actes dirigés contre les personnes, ceux qui portent atteinte à l'intégrité physique constituent la catégorie la plus nombreuse. En 2008 celle-ci a porté sur 1 344 faits contre 1 404 faits en 2007, soit un recul de plus de 4 %.

Recul des faits d'appropriation de biens, vols et cambriolages

Avec 5 222 faits en 2008 contre 5 247 en 2007, les vols et cambriolages reculent de 25 faits et de 0,5 %. Ceci confirme le mouvement sensible à la baisse enregistré au cours des dernières années pour cette catégorie de délinquance (près de 45 % de vols en moins sur 10 ans).

Les vols avec violence connaissent une nette diminution de près de 39 %. Les vols à la tire diminuent également de 12 %. Par ailleurs, si les vols de deux roues augmentent de 30 % passant de 247 à 323 faits, les vols d'automobiles connaissent, eux, un léger fléchissement (- 5 %).

La sécurité et la protection des citoyens

Augmentation sensible des infractions économiques et financières

Avec 1 644 faits, soit 135 faits de plus, les escroqueries et les infractions économiques et financières augmentent de 9 % et représentent ainsi plus de 13 % du total des infractions enregistrées cette année dans le département. Les infractions à la législation des chèques passent de 33 faits en 2007 à 70 en 2008 et les escroqueries, faux et contrefaçons s'accroissent de 7,5 %.

Augmentation sensible des faits de dégradation de biens

Avec 2 231 faits en 2008 contre 1 910 faits en 2007, les dégradations de biens sont en hausse de 321 faits, soit 16,8 %.

Progression du taux de délinquance diverse, essentiellement du fait de la meilleure activité des services en matière de lutte contre les stupéfiants

Les infractions sur les stupéfiants enregistrent cette année une augmentation de 23,3 %.

Avec 1 581 faits en 2008 contre 1 337 faits en 2007, les autres faits de délinquance connaissent une augmentation de 244 faits.

Le reste de l'augmentation enregistrée dans la catégorie de la délinquance

diverse tient presque exclusivement à une interprétation plus large qu'auparavant par les services de police des cas dans lesquels le non-respect des droits de garde d'un enfant au sein d'un couple séparé ou divorcé doit par exemple donner lieu au constat d'une infraction.

En 2008, la part des mineurs dans la totalité des personnes mises en cause, qui s'élève à 17,5 %, continue de diminuer d'un demi-point par rapport à l'année passée.

L'activité des forces de sécurité

Le taux d'élucidation des faits en 2008 est de 43,46 % pour 2008 et reste supérieur à la moyenne nationale qui est de 37,6 % :

- ⇒ pour la police : 41 %
- ⇒ pour la gendarmerie : 47 %

Le nombre de gardes à vue s'est établi à 1 879 en 2008 contre 1 882 en 2007.

La refonte du plan VIGIPIRATE départemental

Le plan départemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces d'actions terroristes (VIGIPIRATE) a fait l'objet, au cours du premier semestre 2008, d'une complète refonte dans l'esprit de la déclinaison zonale et départementale du plan gouvernemental en date du 10 novembre 2006.

Cette refonte constitue une évolution notable qui introduit différentes innovations par rapport au plan départemental initial, en date du 20 octobre 1995 : la notion de « posture permanente de sécurité », la gestion opérationnelle coordonnée, ainsi qu'une sensibilisation continue des acteurs.

Il institue par ailleurs un comité de pilotage et d'analyse départemental, composé de représentants des services déconcentrés de l'Etat, en vue de préciser les modalités de mise en œuvre des mesures du plan gouvernemental.

VIGIPIRATE présente indéniablement plusieurs avantages : l'expérience et le savoir-faire des représentants des services déconcentrés au sein du comité de pilotage et d'analyse départemental en matière de gestion de situation de crise, une meilleure coordination entre les différents acteurs et l'harmonisation des instructions données aux services à l'échelon local.

La protection des populations

Prévention des risques d'incendie et de panique et contrôle des règles d'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public

La sous-commission départementale de sécurité et la sous-commission départementale d'accessibilité se sont réunies 41 fois (25 réunions en préfecture et 16 visites sur place).

La sécurité et la protection des citoyens

Elles ont examiné 32 dossiers de permis de construire et 84 dossiers d'aménagement (autorisations de travaux...), 9 demandes de dérogation et 137 rapports présentés à l'occasion de visites périodiques des établissements recevant du public (ERP).

Sur 4 447 ERP répertoriés dans le département de l'Allier, 141 sont placés sous avis défavorable.

Le programme d'action, mis en place en 2006, en vue de la résorption des avis défavorables a été poursuivi au cours des années 2007 et 2008 par chaque commission de sécurité et d'accessibilité.

Planification des secours

Quatre plans de secours ont été arrêtés en 2008 :

- ⇒ les dispositions ORSEC vigilance météorologique le 12 février 2008
- ⇒ les dispositions ORSEC hydro-carbures le 27 mars 2008
- ⇒ les dispositions ORSEC plan particulier d'intervention Lagarde le 14 mai 2008
- ⇒ le plan départemental de prévention et de lutte « pandémie grippale » le 23 décembre 2008

Un plan de secours a été réactualisé en 2008 :

- ⇒ le plan départemental de gestion d'une canicule le 26 juin 2008

Information préventive des populations

Suivi de la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) :

9 PCS étaient recensés au 31 décembre (dont 4 réalisés en 2008)

6 campagnes d'information ont été menées en 2008 en relais des actions nationales concernant :

- ⇒ l'intoxication au monoxyde de carbone
- ⇒ le risque de noyades
- ⇒ les incendies domestiques
- ⇒ la sensibilisation aux thèmes de la sécurité civile en milieu scolaire
- ⇒ la journée des sapeurs pompiers
- ⇒ la défenestration

Procédure d'alerte des populations exposées aux risques

Durant l'année 2008, 7 alertes à la crue ont été déclenchées dans le département de l'Allier dont :

- ⇒ 2 sur le fleuve Loire, les 2 novembre et 15 décembre 2008
- ⇒ 1 sur la rivière Sioule le 25 mai 2008
- ⇒ 2 sur la rivière Cher les 21 avril et 27 mai 2008
- ⇒ 2 sur la rivière Allier les 28 mai et 2 novembre 2008

En 2008, 5 alertes météorologiques de niveau « orange » ont été déclenchées (2 pour des épisodes de neige, 3 pour des phénomènes d'orages, de grêle et de vents forts).

Secourisme

En 2008, 2 jurys d'examen du BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) ont été constitués par arrêté préfectoral et 14 diplômes d'Etat délivrés.



Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

En 2008, 14 dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été constitués en collaboration avec les communes concernées et transmis au Ministère de l'Intérieur pour instruction et avis de la commission interministérielle :

- ⇒ 7 demandes au titre des inondations par ruissellement et coulées de boue ont reçu un avis favorable
- ⇒ 7 demandes au titre de la crue sur la Loire ont reçu un avis favorable

La sécurité et la protection des citoyens

Déménagement

54 demandes d'intervention du centre de déminage de Lyon ont été formulées. Elles concernaient l'enlèvement d'obus, de munitions, grenades, dynamite et autres engins.

Gestion de crise

En 2008, la cellule de crise s'est réunie deux fois :

- ⇒ le 24 septembre 2008, suite à l'accident d'un poids-lourd transportant des matières dangereuses au rond-point du Grand Remblai, commune de Droiturier
- ⇒ le 14 décembre 2008, dans le cadre du plan hivernal routier pour un événement neigeux

Exercices

Un exercice de terrain a été réalisé le 5 juin 2008 afin de tester la mise en œuvre du plan SATER (sauvetage d'aéronefs en détresse) et du plan rouge (nombreuses victimes).

Expérimentations

Le département de l'Allier a été choisi pour participer à deux expérimentations menées par le Ministère de l'Intérieur :

- ⇒ la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'intervention opérationnelle en cas de fuite de gaz sur un réseau de distribution de gaz naturel
- ⇒ la modernisation du système d'alerte et d'information des populations (SAIP)



La sécurité sanitaire des aliments

La sécurité sanitaire des aliments par l'inspection de l'abattage et de la première transformation

Tous les animaux de boucherie subissent un examen avant abattage et toutes les carcasses d'animaux de boucherie et leurs abats sont inspectés individuellement par les équipes d'inspection permanente de la direction départementale des services vétérinaires (DDSV).

Le nombre d'animaux de boucherie abattus dans les 7 abattoirs d'animaux de boucherie de l'Allier reste stable (- 0,76 %). Il en est de même pour la filière des volailles (+ 0,86 %).

| | Bovins nombre | Veaux nombre | Ovins nombre | Porcins nombre | Équins nombre | Total Animaux de bouche- rie | Total Tonnage | Volailles nombre |
|------|------------------|-----------------|-----------------|-------------------|------------------|--|------------------|---------------------|
| 2007 | 109 587 | 7 898 | 41 403 | 699 549 | 207 | 858 644 | 104 668 | 13 546 499 |
| 2008 | 112 669 | 7 410 | 43 678 | 688 176 | 169 | 852 102 | 103 491 | 13 662 659 |

En 2008, ce sont 5 627 tonnes de denrées animales ou d'origine animale qui ont été exportées à partir des établissements agroalimentaires de l'Allier sous couvert d'une certification officielle par la DDSV.

Des plans de contrôles et de surveillance destinés à vérifier l'absence des contaminants chimiques (résidus médicamenteux, facteurs de croissance), physiques (métaux lourds, radionucléides) ou microbiologiques sont établis au niveau national. La DDSV de l'Allier y a participé au cours de l'année 2008 en effectuant 1 169 interventions pour rechercher plus de 40 substances différentes. 99,5 % des analyses se sont révélées conformes.

La sécurité et la protection des citoyens

La sécurité sanitaire des aliments par le contrôle régulier des établissements de mise sur le marché et de remise directe aux consommateurs

983 visites d'inspection sur sites, dont 425 dans les abattoirs, ont été réalisées en 2008 et ont permis de vérifier l'hygiène des établissements et la capacité des professionnels à mettre en place des systèmes de gestion des risques adaptés à leurs activités.

Dans le cadre de la mission interministérielle de la sécurité sanitaire des aliments (MISSA), les services de l'État compétents dans ce domaine réalisent des actions de contrôle conjointes :

⇒ 30 inspections conjointes DDSV-direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou DDSV-DDASS ont été menées en 2008, notamment dans le cadre des opérations « alimentation vacance » pendant l'été ou « fêtes de fin d'année »

⇒ 2 toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) ont fait l'objet d'enquêtes conjointes DDSV-DDASS

La DDSV a également participé à plusieurs actions de communication et de formation organisées par les chambres consulaires, notamment en participant aux formations au plan de maîtrise sanitaire (PMS) mises en place par la Chambre d'agriculture pour les producteurs fermiers.

La surveillance sanitaire de la filière élevage

La DDSV organise le contrôle en élevage d'un certain nombre de maladies animales réglementées (prophylaxies). En cas de foyer de maladie avéré, elle assure, dans le cadre de la police sanitaire, la réalisation des enquêtes épidémiologiques, la coordination des opérations d'éradication du foyer et l'indemnisation des pertes des éleveurs concernés.

Le concours financier de l'Etat en 2008 au titre des prophylaxies, de la police sanitaire, des plans de surveillance et de contrôle en élevage, de l'épidémiosurveillance de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) et de la tremblante du mouton a été de 7 270 000 € pour le département de l'Allier.



La lutte contre les maladies des ruminants

Comme au plan national, la situation sanitaire des élevages de l'Allier est excellente vis à vis de la leucose

bovine enzootique, de la brucellose et de la tuberculose bovine, puisqu'aucun cas n'a été détecté dans le département en 2008.

Aucun cas d'ESB sur les bovins n'a été détecté.

4 foyers de tremblante ovine ont été mis en évidence lors des tests à l'équarrissage. Au total, 718 animaux ont été abattus dans les exploitations concernées. Il est à noter qu'au niveau national, 69 foyers ont été détectés.

La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) maladie virale, transmise par un moucheron, qui touche les bovins, ovins et caprins, a fait son apparition dans l'Allier à l'automne 2007 et s'est répandue dans la totalité du département au cours de l'année 2008.

Durant 2008, la maladie a été détectée par analyses sanguines dans 1 645 élevages de l'Allier.

En 2008, dans le département de l'Allier, seuls des foyers dus au sérotype 8 ont été détectés. Cependant est apparu sur le territoire national la présence du sérotype 1 de la FCO. Afin de limiter la propagation du virus et protéger les cheptels, une campagne de vaccination générale contre les sérotypes 1 et 8 des cheptels bovins, ovins et caprins a été lancée. Il convient de rappeler que cette maladie ne touche pas l'homme et n'inspire aucune inquiétude pour le consommateur.

La sécurité et la protection des citoyens

La lutte contre les maladies des porcs

Aucun cas de maladie d'Aujeszky ou de peste porcine n'a été détecté (162 élevages contrôlés).



La lutte contre les maladies des volailles

Compte tenu de l'évolution de la situation épidémiologique du virus influenza aviaire hautement pathogène H5N1 sur les oiseaux sauvages et dans les élevages, le niveau de risque actuel est qualifié de « négligeable 2 ».

Ce niveau de risque permet, notamment :

- ⇒ le maintien contrôlé de l'organisation des rassemblements d'oiseaux (foires, marchés, concours, expositions...) dans toutes les communes y compris celles des zones humides identifiées comme étant à risque particulier prioritaire
- ⇒ la levée de l'obligation de confinement des oiseaux ou leur mise sous filets y compris dans les

communes des zones humides à risque particulier prioritaire

Une vigilance constante est donc maintenue. En France, le dispositif de prévention et de lutte contre l'influenza aviaire repose sur une surveillance continue de la faune sauvage et des élevages, et sur la mise en place de mesures proportionnées au niveau de risque. Sur le terrain, la mobilisation de tous les acteurs de ce dispositif (éleveurs, vétérinaires sanitaires, direction départementale des services vétérinaires, office de la chasse...) concourt à la protection des élevages français. Ainsi, 5 élevages sélectionnés ont été contrôlés. Aucun résultat défavorable n'a été mis en évidence.

Dans l'Allier, au cours de l'année 2008, 1 seul signalement de mortalité d'oiseaux sauvages (6 canards colverts), a fait l'objet d'investigations et l'influenza aviaire a pu être écartée. 265 oiseaux du parc zoologique Le Pal ont fait l'objet d'un rappel de vaccination contre cette maladie.

Par ailleurs, 1 cas de salmonellose dans un élevage de 6 000 poules pondeuses a été détecté en 2008. Il existe 27 élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation.

La lutte contre les maladies des abeilles

La surveillance des 514 apiculteurs de l'Allier est exercée par 13 agents sanitaires apicoles. En 2008, 1 foyer de loque américaine ayant entraîné

une mortalité importante d'abeilles chez un apiculteur est à déplorer.

De plus, dans le cadre des plans de contrôles du miel, des recherches pour déterminer la présence d'antibiotiques et de radionucléides ont été effectuées lors de 4 inspections chez des apiculteurs. Aucun résultat défavorable n'a été révélé.



Le suivi des exportations d'animaux

La qualité du cheptel de l'Allier et son statut sanitaire s'expriment par le niveau élevé des exportations. Malgré les difficultés liées à la fermeture temporaire des frontières italiennes pendant quelques semaines pour les brouillards des zones touchées par la FCO, le nombre d'exportations est resté stable. La DDSV a établi des certificats sanitaires d'exportation pour 43 072 bovins (contre 40 188 en 2007), dont 86 % vers l'Italie (contre 94 % en 2007). En 2008, il est à noter une légère évolution vers un autre marché à savoir l'Espagne qui représente 10 % contre 4 % l'année précédente.

La sécurité et la protection des citoyens

Le suivi par les vétérinaires sanitaires

Le suivi des maladies réglementées dans les exploitations, (prophylaxie, suspicions...) est effectué par les vétérinaires sanitaires nommés par arrêté préfectoral.

Ce maillage permet de constituer un système performant de surveillance des maladies animales dans le département. Cette surveillance a été réalisée par 153 vétérinaires sanitaires regroupés en 76 cabinets.

Le suivi des sous-produits animaux et de l'alimentation animale

- ⇒ inspection en routine de la filière de transformation des sous-produits animaux (cadavres, déchets d'abattoir et de boucherie)
- ⇒ suivi des collectes de cadavres d'animaux en élevage (respect des délais et des filières d'élimination)

Les établissements fabriquant en particulier des aliments pour les volailles destinées à la reproduction (3 usines dans l'Allier) bénéficient depuis cette année d'un agrément « salmonelles », garantissant la salubrité des productions vis-à-vis de ces contaminants.

La protection des populations par la protection de l'environnement, des animaux domestiques et de la faune sauvage

L'inspection des Installations Classées

Le premier Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'Allier a été prescrit en 2008, les deux autres le seront en 2009. Ces plans visent à mieux gérer l'urbanisation, et en particulier le bâti existant autour des sites Seveso seuil haut.

Dans le cadre de la directive IPPC (prévention et réduction intégrées de la pollution), les bilans décennaux des 21 établissements suivis par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) et la DDSV ont été traités entre 2000 et 2008 en vue d'adapter leur arrêté préfectoral aux meilleures technologies disponibles.

La DRIRE a mené un important travail pour l'instruction de la nouvelle décharge de déchets ménagers de Maillet et sur les 2 autres décharges du département vis-à-vis de l'échéance réglementaire du 1^{er} juillet 2009 (barrière d'étanchéité passive).

La DRIRE a suivi la cessation d'activité de 5 sites industriels dont la mise en sécurité de l'ancien carreau de la mine de Nizerolles, qui a nécessité le déménagement de la famille résidant sur le site.



L'Inspection des Installations Classées (DRIRE et DDSV) a réalisé plus de 200 visites sur site dont :

- ⇒ 15 sur les sites SEVESO
- ⇒ 50 dans des carrières
- ⇒ 45 dans des établissements suivis par le directeur départemental des services vétérinaires
- ⇒ 7 contrôles de l'emploi de substances chimiques (produits biocides et fluides frigorigènes)
- ⇒ 21 chez des éliminateurs de véhicules hors d'usage
- ⇒ 3 inopinées dans des pressings (campagne nationale)

En matière d'instruction administrative l'Inspection (DRIRE et DDSV) a géré plus d'une cinquantaine de procédures : demandes d'autorisation, arrêtés complémentaires, agréments, cessations d'activité...

La sécurité et la protection des citoyens

La qualité des eaux destinées à la consommation

Le rapport sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi sur la base des résultats du contrôle sanitaire montre qu'en 2008 :

- ⇒ 99,1 % de la population a consommé une eau de qualité bactériologique satisfaisante (95 % en 2004). L'amélioration est due à la mise en place de dispositifs de désinfection
- ⇒ la totalité de la population a consommé une eau conforme au regard des nitrates
- ⇒ 96,1 % de la population a consommé une eau conforme pour les paramètres pesticides. Le reste de la population est desservi par une eau qui subit épisodiquement des contaminations mais dont les teneurs en pesticides restent inférieures aux valeurs sanitaires maximales

Cette bonne qualité des eaux en distribution résulte des efforts réalisés par les distributeurs. Toutefois, la qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable présente dans certains secteurs des teneurs excessives en nitrates ou en pesticides. Cette situation a conduit les services de l'Etat à proposer 10 zones de captages pour le classement en captages prioritaires au regard des pollutions diffuses « zones situées en nappe alluviale de l'Allier et de la Loire ».

La mise en place des périmètres de protection des captages avance de manière satisfaisante dans la mesure où l'objectif de 80 % des captages protégés en 2008 fixé par le PNSE est respecté (80,6 %). L'objectif de 100 % en 2010 devrait pouvoir être atteint.



L'ouverture à la concurrence du marché des prélèvements et des analyses réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux qui a conduit à retenir, après l'appel d'offres mené en 2008, le laboratoire « IPL Laboratoire d'Analyses de l'Allier à Moulins » s'est traduite par une diminution de 40 à 50 % du coût du contrôle sanitaire à la charge des distributeurs.

Les carnivores et les équidés

15 vétérinaires sont maintenant inscrits sur la liste départementale des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine.

25 certificats de capacité pour des activités liées aux espèces domestiques ont été délivrés en 2008.

8 centres équestres et 18 chenils ont été contrôlés dans le cadre de l'opération vacances. Un avis favorable a été donné pour l'organisation de 65 concours ou expositions canines et 18 manifestations équestres.

La faune sauvage

3 certificats de capacité pour animalerie ont été délivrés en 2008, une demande d'extension de certificat de capacité pour la présentation au public d'oiseaux est en cours d'instruction.

| | | |
|--|-----------|-----------|
| La citoyenneté | p. | 34 |
| Les titres et l'application du droit des étrangers | p. | 34 |
| Le contrôle de légalité | p. | 35 |
| Les dotations de l'Etat versées aux collectivités territoriales | p. | 35 |
| Le contrôle budgétaire | p. | 36 |

L'Etat garant des libertés et des droits

La citoyenneté

Concernant l'accès à la citoyenneté, trois cérémonies d'accueil de nouveaux français dans la communauté nationale se sont déroulées au cours de l'année 2008 pour manifester à 82 personnes qui ont fait le choix de la nationalité française un accueil solennel et pour marquer l'importance qui s'attache à leur entrée dans la communauté nationale.

En matière de lutte contre les discriminations, le département de l'Allier ne connaît pas de vrais problèmes clairement identifiés nécessitant la mise en œuvre d'urgence d'actions particulièrement ciblées. Toutefois, pour certaines catégories de la population, et notamment les jeunes issus de l'immigration, des difficultés en matière de plein accès à la citoyenneté peuvent ponctuellement apparaître ; elles justifient la grande vigilance qui anime chacun des partenaires (services de l'Etat, collectivités territoriales, nombreux organismes publics et privés et milieu associatif) réunis au sein de la commission pour l'égalité et la promotion de la citoyenneté.

Présidence de l'Union Européenne : conférence européenne sur l'intégration

Dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne, le département de l'Allier a été le siège

d'une conférence européenne ministérielle, organisée à Vichy les 3 et 4 novembre 2008, par M. Brice HORTEFEUX, Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.



Cette conférence avait pour objectif de réunir les 27 ministres des pays membres de l'Union Européenne ainsi que ceux de la Norvège, de la Suisse et du Lichtenstein, en charge de la politique d'intégration.

A l'issue de cette rencontre, les pays membres ont conclu un accord commun sur la politique d'intégration qui a notamment permis à la France de franchir de nouvelles étapes dans sa politique d'intégration : renforcement de l'accompagnement des familles, amélioration de l'insertion professionnelle ou encore apprentissage de la langue française dès le pays d'origine pour les candidats au regroupement familial.

La tenue de cette conférence, qui a mobilisé d'importants moyens humains et matériels, a permis de démontrer combien le département de l'Allier, et tout particulièrement la ville thermale de Vichy, disposent de l'envergure et de la capacité nécessaires pour accueillir des conférences internationales de grande ampleur.

Les titres et l'application du droit des étrangers

Cartes nationales d'identité et passeports : 29 822 cartes nationales d'identité et 9 006 passeports ont été délivrés par la préfecture et les deux sous-préfectures en 2008.

Nationalité : 198 dossiers de naturalisation (décret et réintégration) ont été déposés en 2008.

Les requérants sont en majorité des ressortissants du Maghreb (Algériens et Marocains) et des Portugais.

119 décrets de naturalisation ont été notifiés cette même année.

49 déclarations de nationalité par mariage ont été enregistrées dans les tribunaux d'instance du département. 45 personnes ont obtenu la nationalité française à la suite d'un mariage.

Séjour : 1 595 titres de séjour ont été délivrés en 2008.

Eloignement : toutes catégories de mesures confondues, 59 mesures ont été prononcées, 18 exécutées, soit un taux d'exécution de 30,5 %.

Titres délivrés de 2005 à 2008

| | CNI | Passeports | Cartes de séjour |
|------|--------|------------|------------------|
| 2005 | 25 895 | 8 599 | 1 581 |
| 2006 | 26 990 | 6 896 | 1 383 |
| 2007 | 27 853 | 7 655 | 1 659 |
| 2008 | 29 822 | 9 006 | 1 595 |

Le contrôle de légalité

Alors que les deux années précédentes avaient enregistré une légère baisse du nombre d'actes reçus par la préfecture et les sous-préfectures, l'année 2008 a connu une remontée sensible (34 850 actes contre 33 687 en 2007). Cette augmentation est en grande partie liée au renouvellement des conseils municipaux.

Les observations écrites ont concerné 1,67 % des actes reçus, chiffre en hausse par rapport à 2007 (1,02 %) et qui s'explique là aussi par la mise en place des nouvelles instances municipales.

Les actions contentieuses ont été moins importantes. Trois ont été ouvertes en 2008 contre cinq en 2007 : 1 déféré concernant le service minimum d'accueil assorti d'une demande de référé-suspension et 1 déféré concernant un acte d'urbanisme.

La demande de référé-suspension a été rejetée par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand et a fait l'objet d'un appel. Le contentieux concernant l'urbanisme a donné lieu à une annulation du permis de construire.

La cour administrative de Lyon a donné une suite favorable à deux demandes d'appel formulées en 2007 (affaires générales communales)

Les actions de conseil et d'assistance juridique auprès des différentes

collectivités territoriales constituent donc toujours une part importante de l'activité des services de la préfecture et des sous-préfectures. Cette activité s'est notamment concrétisée vis-à-vis des actes que les collectivités ont été amenées à prendre à l'issue du renouvellement des conseils municipaux mais aussi dans le domaine de la commande publique à l'issue de la publication, en décembre, de trois décrets qui sont venus modifier le code des marchés publics 2006.

Dans le cadre de la modernisation du contrôle de légalité, la préfecture et les sous-préfectures se sont engagées depuis 2007 dans l'application dénommée « ACTES » (aide au contrôle de légalité dématérialisé) mise en place par le Ministère de l'Intérieur.

En 2008 le nombre des utilisateurs n'a pas varié (le conseil général, la ville d'Yzeure, la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et la ville de Cusset, la ville de Domérat)

Cependant, il convient de souligner que globalement, 3 073 actes ont été télétransmis en 2008 sur un total de 34 829 actes reçus, soit un taux de 8,82 % contre 2,31 % l'année précédente. L'Allier obtient donc un résultat fort honorable si l'on sait que l'objectif fixé au plan national était de 10 %, que le résultat de la moyenne de la strate démographique dans laquelle se situe le département est de 6,03 % et que celui de la moyenne nationale est de 5,45 %.

Conformément à l'objectif de modernisation du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire fixé par le gouvernement dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, le programme ACTES constitue donc un levier auquel il convient de donner localement toute l'impulsion nécessaire. C'est la raison pour laquelle, au cours du second semestre, des réunions d'information ont été organisées à l'attention des collectivités afin de leur présenter cette application.

Cette sensibilisation qui se poursuivra tout au long de l'année 2009 a déjà permis de faire adhérer plusieurs collectivités en fin d'année, telles la communauté d'agglomération de Moulins ou la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule. D'autres raccordements sont d'ores et déjà envisagés.

Les dotations de l'Etat versées aux collectivités territoriales

Le total des dotations et compensations financières versées par l'Etat aux collectivités territoriales de l'Allier en 2008, hors fiscalité transférée, évolue de 1,08 % par rapport à 2007. Ceci traduit l'objectif de l'Etat d'associer les collectivités territoriales à la résorption des déficits publics.

L'Etat a néanmoins poursuivi son effort en matière de péréquation financière : la dotation de fonctionnement minimale du

département a augmenté de 26,12 %, le total des attributions de dotation de solidarité urbaine de 15 %, la dotation de solidarité rurale de 9,58 % et la dotation nationale de péréquation de 6,29 %.

La dotation d'intercommunalité a progressé presque autant qu'en 2007 (3,38 % c/ 3,55 %) malgré la faiblesse constatée globalement des niveaux des coefficients d'intégration fiscale des communautés d'agglomération et des communautés de communes de l'Allier.

Les attributions de FCTVA versées au département, aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale et autres bénéficiaires ont augmenté de 3,43 % (de 27 666 723 € à 28 616 928 €).

L'augmentation a été de 2,39 % pour ce qui concerne la collectivité départementale sur les dépenses d'investissement 2006 et de 16,03 % pour les communes sur les dépenses d'investissement 2006 également.

En revanche, le FCTVA versé en 2008 aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération sur les dépenses d'investissement de l'année même (règle propre à ces EPCI) a chuté de 21,16 %.

Le contrôle budgétaire

En 2008, le contrôle des actes budgétaires des collectivités territoriales s'est effectué suivant le schéma d'organisation habituel : à la préfecture pour les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale de l'arrondissement de Moulins ainsi que pour les collectivités et organismes à rayonnement départemental ayant leur siège à Moulins (Département, service départemental d'incendie et de secours, Centre de gestion de la fonction publique territoriale) et dans les sous-préfectures pour les entités contrôlées situées dans les arrondissements de Montluçon et de Vichy.

Seul le contrôle des budgets des établissements publics locaux d'enseignement (les collèges) est centralisé à la préfecture et exercé conjointement avec les services départementaux et avec l'inspection économique, comme le prévoient les textes juridiques.

La trésorerie générale est associée au contrôle budgétaire pour quelques collectivités et EPCI à enjeu financier dans les trois arrondissements, en application d'une convention de partenariat conclue en 2006 et reconduite depuis.

Pour ces entités, les opérations de contrôle se font en complémentarité entre d'une part, la préfecture ou la sous-préfecture, et, d'autre part, la trésorerie générale. Le représentant

de l'Etat, préfet ou sous-préfet d'arrondissement, signe les lettres d'observations établies par ses propres services à partir des analyses partagées avec la trésorerie générale.

En 2008, la participation des services du Trésor a porté sur le contrôle de 13 collectivités. Si ce nombre peut paraître faible, il s'agit pourtant de collectivités importantes (conseil général, communautés d'agglomération, SDIS, etc.). Au total, 36 avis ont été rendus sur les différents actes budgétaires (comptes administratifs, budgets primitifs, décisions modificatives).

En 2008, une attention particulière a été portée à la bonne compréhension de l'impact de la réforme de la comptabilité M4.

Les principaux points de vigilance concernent, entre autres, la correcte traduction budgétaire des opérations d'ordre, la sincérité des dépenses et des recettes, l'équilibre réel des budgets, les opérations relatives à la dette.



| | | |
|---|----|----|
| Les infrastructures routières | p. | 38 |
| Les certificats d'urbanisme et permis de construire | p. | 39 |
| L'appui aux projets locaux de développement | p. | 39 |
| L'environnement | p. | 40 |
| L'Observatoire interministériel | p. | 44 |
| Les schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.) | p. | 44 |
| L'intercommunalité | p. | 47 |

Les infrastructures routières

Le réseau national dans l'Allier est constitué par :

- ⇒ deux axes nord-sud :
- l'autoroute A 71 Paris - Clermont-Ferrand qui dessert Montluçon et possède deux points d'échanges importants, à Montmarault avec la RCEA et à Gannat
- la RN 7 Paris - Moulins - Lyon (itinéraire le plus court à partir de Paris vers Lyon) qui recoupe la RCEA axe est-ouest au niveau de Toulon-sur-Allier au sud de Moulins. Trafic de 15 500 véhicules / jour au nord dont 30 % de poids lourds
- ⇒ la RCEA A 6 - RN 7 - A 71 - A 20 axe est-ouest qui dessert Moulins et Montluçon. Le trafic se situe autour de 15 000 véhicules / jour dont 42 % de poids lourds
- ⇒ la RN 209 avec une partie ouest-est en prolongement de l'antenne autoroutière de Gannat en direction de Vichy à la RN 7 (6 000 véhicules / jour) et la RN 209 nord qui relie Vichy à la RN 7

Etat d'aménagement du réseau routier national, opérations en cours

L'autoroute A 71

Au niveau de Montluçon, APRR,

concessionnaire, aménage un tronçon autoroutier dénommé A 714 d'environ 8 km, de Bizeneuille à l'échangeur des Nautes. Le dossier des engagements de l'Etat a été réalisé en 2008.

Au niveau de Gannat, APRR est concessionnaire d'une section d'autoroute dénommée A 719, qui devrait relier le tronçon actuel contournant Gannat jusqu'à l'entrée de Vichy. Cette antenne est en attente d'autorisation pour lancer l'enquête d'utilité publique ; cette infrastructure fait partie des opérations qui font l'objet d'un examen dans le cadre des suites du Grenelle (revue de projets).

La RN 7 : Paris – Moulins – Lyon

Au nord de Moulins, une section à 2 x 2 voies dans le prolongement de la déviation de Moulins a été mise en service en juin 2008.

Au sud de la RCEA, la déviation de Lapalisse a été mise en service en 2006. Des travaux de finition (isolation thermique des maisons, le déclassement de la RN 7 en RD 2007, etc.) ont été mis en œuvre en 2008. La section de Lapalisse jusqu'à la limite de la Loire est en cours de travaux pour un aménagement à 2 x 2 voies.

La RCEA

Le contournement de Montluçon - Creuse est décomposé en deux phases fonctionnelles, la déviation de Lamais et la déviation de

Quinssaines. Cette opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage Etat. Elle est en cours d'aménagement à 2 x 2 voies. La déviation de Lamais a été mise en service en février 2007. La déviation de Quinssaines est en cours de travaux. Sa mise en service est prévue début 2010.

Sur la partie est à partir de Montmarault, des travaux sont actuellement en cours à partir de Cressanges en direction de l'est. La mise en service est prévue à l'horizon 2010.

L'aménagement de la RCEA à 2 x 2 voies fait l'objet d'une étude de faisabilité de mise en concession depuis Montmarault jusqu'à Mâcon et Châlon-sur-Saône.

PdMI Propositions d'inscription faites en décembre 2008

Au titre du PdMI ont été proposées les opérations suivantes :

- ⇒ la déviation à 2 x 2 voies de Villeneuve-sur-Allier. La procédure Loi sur l'Eau a été réalisée en 2008. Les travaux (ouvrages d'art) devraient commencer fin 2009
- ⇒ le contournement sud de Varennes-sur-Allier
- ⇒ la déviation de Bessay-sur-Allier

La définition du PdMI n'est pas à ce jour arrêtée.

Les certificats d'urbanisme et permis de construire

L'année 2008 a été marquée par deux éléments majeurs en matière d'autorisations d'urbanisme

⇒ la première année complète d'application de la réforme des autorisations d'urbanisme applicable depuis le 1er octobre 2007

Cette réforme a eu pour effet de clarifier le droit de l'urbanisme et le champ d'application des différentes autorisations, de mieux encadrer les délais d'instruction afin d'améliorer la qualité de service rendu aux usagers et de mieux préciser les responsabilités respectives de l'autorité qui délivre le permis et des constructeurs.

⇒ une baisse sensible des demandes d'autorisation et de construction en 2008 :

Après une période de forte croissance en 2004, 2005, 2006, premier semestre 2007 le nombre de logements autorisés a très nettement baissé en 2008 (37 % de baisse entre 2007 et 2008) et essentiellement pour les grosses opérations de logements collectifs (- 72 %).

En termes de logements construits, la baisse en 2008 est moins prononcée, mais le nombre de logements autorisés sur les 12 derniers mois est inférieur aux logements commencés sur la même période, ce qui signifie que l'année 2009 sera probablement

une année de forte baisse en matière de construction de logements dans l'Allier.

Après 7 premiers mois similaires aux années précédentes, et une baisse classique en août, les quatre derniers mois semblent révéler une nette évolution à la baisse des demandes d'autorisation d'urbanisme, indication sans doute des effets de la crise actuelle. Les chiffres de janvier 2009 confirment cette baisse, mais l'on constate une légère reprise sur février, reprise confirmée par les premiers chiffres de mars.

L'appui aux projets locaux de développement

La Dotation Globale d'Équipement des communes et la Dotation de Développement Rural

La dotation budgétaire allouée au département de l'Allier au titre de la Dotation Globale d'Équipement des communes (DGE) a connu en 2008 une nouvelle augmentation de + 2,4 %.

108 projets d'investissement des collectivités ont ainsi pu être financés en 2008 avec un taux moyen d'aide de 27 %.

Arrêtées en fonction de la politique définie par la commission d'élus, les priorités d'intervention de la DGE en Allier ont été confirmées en 2008 :

⇒ 38 % des crédits ont été consacrés aux locaux scolaires et d'accueil des enfants (CLSH, halte garderie, etc...). De 2001 à 2008, c'est au total 10 M€ de crédits DGE qui auront été consacrés au financement de 138 projets de modernisation d'écoles ou de locaux communaux et inter-communaux d'accueil des enfants

⇒ 12 nouveaux équipements culturels et sportifs ont été financés

⇒ le programme de rénovation et de gros entretien des bâtiments communaux a été poursuivi au bénéfice en particulier des communes rurales

Il a été veillé lors de la programmation des aides à mobiliser les crédits DGE au profit des projets pouvant donner lieu à chantier immédiat. Cette dotation représente ainsi un appui efficace à l'ouverture de chantiers accessibles aux entreprises locales du BTP, en particulier artisanal.

L'intercommunalité a bénéficié de l'intervention conjointe de la DGE et de la Dotation de Développement Rural (DDR). Le concours financier cumulé DGE/DDR a atteint en 2008 1,450 M€, soit le niveau le plus élevé d'aides accordées par l'Etat à des projets d'investissement des communautés de communes dans l'Allier.

Ces financements ont bénéficié essentiellement à la réalisation de zones d'activités économiques communautaires.

Le volet territorial du contrat de projets Etat-Région et les programmes européens de développement régional

La mise en œuvre du volet territorial du contrat de projets Etat-Région s'est poursuivie en 2008 avec le financement par le FNADT de la plateforme logistique de Lapalisse, intervenant après celle de Montluçon-La Loue en 2007. Le programme acté au titre du volet territorial pour conforter la vocation d'accueil d'activités logistiques de l'Allier se poursuit donc.

2008 a été également la seconde année de mise en œuvre des programmes européens de développement régional de la génération 2007-2013.

Au titre du FEDER, des projets de développement d'entreprises de l'Allier par appui à l'industrialisation de projets d'innovation ont ainsi pu être soutenus en mobilisant près de 4 M€ de crédits européens en Allier.

Le FEDER a également contribué en Allier à la réalisation du Pôle d'Echange Intermodal de la gare de Vichy, ainsi qu'à plusieurs projets de développement de la production d'énergie renouvelable ou de maîtrise de l'énergie.

L'appui au développement territorial s'est concrétisé en 2008 par la validation des candidatures déposées par les pays et territoires de projets de l'Allier au titre du programme LEADER.

Le Pays de Montluçon et de la Vallée du Cher, le Pays de Vichy Auvergne et le territoire de projets Bocage et Sologne Bourbonnaise, bénéficient ainsi d'une enveloppe de crédits européens au titre du FEADER pour mener à bien leurs projets locaux de développement. Le financement des opérations individuelles dans le cadre de ces programmes LEADER interviendra en 2009.

L'environnement

Politique de l'eau

[Directive Cadre sur l'Eau \(DCE\), Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux \(SDAGE\) et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux \(SAGE\)](#)

L'année 2008 a vu se réaliser, à partir du 15 avril 2008, la phase de consultation des communes et des particuliers sur le projet de SDAGE Loire Bretagne et du programme de mesures associé. L'objectif de ce nouveau SDAGE et du programme de mesures qui devraient être approuvés fin 2009, est l'atteinte du bon état chimique et biologique des eaux inscrit dans la Directive Cadre sur l'Eau.

Le département de l'Allier est concerné par quatre SAGE : Sioule, Allier Aval, Cher amont et Yèvre-Auron.

Les travaux des SAGE, pilotés par les Commission Locale de l'Eau, s'articulent autour de 5 phases : état des lieux, diagnostic, tendances et

scénarios, choix de la stratégie, rédaction puis validation du document. Le SAGE Sioule a validé son état des lieux et est en phase de diagnostic. Les SAGE Allier Aval, Cher Amont et Yèvre Auron ont validé leurs diagnostics et sont en cours de travaux sur tendances et scénarios.

[Assainissement : directive eaux résiduaires urbaines \(ERU\)](#)

En ce qui concerne la mise en œuvre de la directive ERU relative à la mise en conformité des agglomérations d'assainissement, cinq collectivités, pour 8 stations d'épuration de plus de 2 000 Equivalents Habitants (EH), ont fait l'objet d'une ultime relance en avril 2007 : demande d'un dossier de déclaration assorti d'un échéancier de réalisation de travaux avant le 31 décembre 2007 et démarrage des travaux exigé début 2009.

En 2008, sur ces 5 collectivités, 3 ont déposé des dossiers de déclaration complets et réguliers ayant fait l'objet de récépissés de déclaration.

Pour les deux dernières collectivités disposant de stations d'épuration de plus de 2 000 EH :

- ⇒ une commune a déposé les dossiers de déclaration de ces deux stations début 2009
- ⇒ l'autre n'a pas encore déposé son dossier de déclaration en raison de l'attente des conclusions d'une étude de réhabilitation, englobant plusieurs installations d'assainissement et pouvant conduire à la suppression de cette station

Au cours de l'année 2008, le Service Eau Environnement Forêt a également procédé au recensement des stations d'épuration du département d'une capacité comprise entre 200 et 2 000 EH (environ 140) et à l'étude de la conformité de ces stations.

Gestion quantitative et organisme unique pour l'irrigation

Les récentes évolutions réglementaires (décret du 20 décembre 2007 et circulaire sur la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau et de gestion collective des prélèvements d'irrigation) ont introduit un dispositif permettant une meilleure répartition entre irrigants d'une ressource disponible mais limitée. Il s'agit, notamment, de confier la répartition des volumes d'irrigation à un organisme unique auquel doit être délivrée l'autorisation de prélèvement d'eau pour l'irrigation, sur le périmètre retenu.

L'article L 214-24 du code de l'environnement impose la fin des autorisations temporaires en zone de répartition des eaux (ZRE) au 1^{er} janvier 2011 (le département de l'Allier est concerné par une ZRE sur le Cher).

C'est dans ce cadre que la Chambre d'Agriculture de l'Allier a été, à sa demande, désignée par le Préfet par arrêté préfectoral du 16 octobre 2008, comme organisme unique sur l'ensemble du département de l'Allier. Elle dispose maintenant de deux ans à compter de cette date pour déposer sa demande d'autorisation pluriannuelle de prélèvement.

Sécurité des ouvrages hydrauliques

Le décret du 11 décembre 2007 a introduit de nouvelles dispositions concernant la sécurité des ouvrages hydrauliques. Il précise le rôle des préfets et des services de l'Etat en matière de contrôle de la sécurité des digues et barrages (définis désormais selon leur classe A, B, C ou D, selon leur hauteur et le volume d'eau retenu), ainsi que les obligations des propriétaires d'ouvrages (études, entretien et surveillance).

Barrages : le département comprend 4 barrages de classe A, 4 barrages de classe B et des milliers de barrages de classe C et D. Les propriétaires des classes A et B ont été informés fin 2008 de leurs nouvelles obligations. Quant aux propriétaires des classes C et D, une information par voie de presse et affichage en mairie a été réalisée, le service police de l'eau ne disposant pas de recensement exhaustif de ces deux catégories. L'année 2009 sera consacrée au suivi des barrages A et B, et au recensement des C et D.

Digues (de protection contre les inondations) : les digues, classées également de A à D (selon la hauteur et la population protégée), et soumises à ces nouvelles dispositions réglementaires, doivent aussi être recensées. En 2008, le Service police de l'eau a suivi les travaux de la direction départementale de l'équipement pour le recensement des digues domaniales. Le recensement des autres digues (privées ou communales) doit être réalisé en 2009.



Alimentation en eau potable : politique des captages prioritaires

Cette politique de protection des captages prioritaires a été reprise dans le cadre du Grenelle de l'environnement avec un objectif de protection de 500 captages en France en 2012.

L'objectif visé est d'améliorer la qualité de l'eau de captages stratégiques pollués par des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et/ou produits phytosanitaires). Cet objectif doit être atteint en proposant un programme d'actions visant l'évolution des pratiques agricoles et la mise en place de systèmes de cultures plus économes en intrants.

La Mission Inter-Services de l'Eau a en charge la coordination des différents intervenants du dossier et en particulier la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, la direction régionale de l'environnement Auvergne, les maîtres d'ouvrage et les représentants de la profession agricole.

L'aménagement du territoire et le développement durable

En application de la circulaire du 18 octobre 2007, une liste de 10 captages a été retenue pour le département de l'Allier par la MISE le 12 novembre 2007. Ces captages répondent aux critères recensés (bilan de qualité des eaux et importance du captage en terme de capacité et de population desservie). Cette liste a été validée en 2008 en prenant en compte l'objectif national de 500 captages protégés à l'horizon 2012. Cette liste a été inscrite dans le projet de SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne) soumis à consultation des assemblées en 2009.

Les captages sont la propriété de 5 syndicats de distribution d'eau potable et du syndicat mixte des eaux de l'Allier.

Ils sont situés en nappe alluviale de l'Allier pour 8 d'entre eux et en nappe alluviale de la Loire pour les 2 restants.

La procédure se poursuivra en 2009 avec la définition des aires d'alimentation de ces captages. Le programme d'actions devrait être défini en 2010.

Protection des milieux et des espèces, réseau NATURA 2000

L'activité dans ce domaine s'est accentuée en 2008.

Les arrêtés préfectoraux de composition des comités de pilotage (COPIL) ont été mis en conformité

avec la loi de développement des territoires ruraux (DTR) et la quasi totalité des COPIL (21 des 23 sites du département) ont été réunis au moins une fois dans l'année. Ces réunions ont permis de faire progresser la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) ou, pour les sites lancés plus récemment, de faire avancer leur élaboration. Le Service Eau Environnement Forêt de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt a préparé l'ensemble de ces COPIL et suivi les travaux des groupes de travail thématiques.

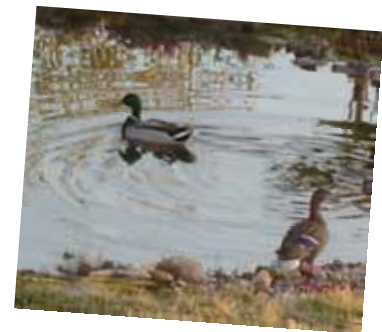
Le DOCOB « vallée alluviale de la Loire » et « ZPS Vallée de la Loire » a été validé le 15 janvier 2008. Les travaux d'élaboration des DOCOB « ZPS Val d'Allier Saint-Yorre - Joze », « Basse Sioule » et « Massif des Prieurés » se sont poursuivis. Quatre autres sites ont été lancés, après appels d'offres et désignation des opérateurs DOCOB : la « ZPS Sologne bourbonnaise » et 3 sites à chauves-souris à Busset, Laprugne et Hérissou.

Par ailleurs, les dispositions de la loi DTR ont permis le transfert du portage et de la présidence du site Monts de la Madeleine de l'Etat vers une collectivité : le syndicat mixte des Monts de la Madeleine. Tous les élus des différents COPIL ont été informés par courriers et divers contacts, de la possibilité, pour une collectivité intéressée, de prendre le portage et la présidence d'un site et dans ce cadre de pouvoir solliciter des fonds européens en complément des fonds d'Etat pour financer les actions

sur le site concerné.

Fin 2008, le réseau dans l'Allier comportait donc :

- ⇒ 18 sites « habitats » et 5 sites « oiseaux »
- ⇒ 14 DOCOB validés et 7 en cours de rédaction



Chasse

Dans le domaine de la chasse, les principales préoccupations ont concerné la gestion du sanglier. Pour cette espèce, la mise en place d'un plan de chasse en 2006 n'a pas encore permis d'instaurer un équilibre agro-sylvo-cynégétique sur l'ensemble du département. Certains territoires présentent toujours des nuisances ou des dégâts significatifs (Tronçais, axe de la rivière Allier, Sologne nord).

En ce qui concerne le cerf, cette espèce bénéficie d'une gestion qualitative sur le Massif de Tronçais. Des comptages sont réalisés chaque année et le plan de chasse est adapté en conséquence.

L'aménagement du territoire et le développement durable

Le chevreuil ne pose pas de problème particulier et sa population semblerait plutôt en baisse. Il appartient donc aux chasseurs de gérer au mieux ces effectifs lors de chaque campagne. Le résultat de la campagne 2008 permettra cependant d'établir un bilan après 3 ans de plan de chasse (conformément aux objectifs de gestion triennale inscrite au schéma départemental de gestion cynégétique).

Enfin, il convient de signaler que les activités de chasse commerciales sont importantes dans l'Allier. A ce titre, la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) est sollicitée pour des créations de parcs de chasse ou des ouvertures d'élevages de sangliers.

Action de l'Etat dans le domaine forestier

La forêt occupe presque 17 % du territoire départemental et constitue un secteur économique de première importance pour le département.



L'Etat contribue au développement et au maintien des forêts, qu'elles soient privées, communales ou domaniales. L'accroissement de la production

forestière est favorisé par l'amélioration des peuplements et par l'équipement des massifs (desserte). Ces améliorations sont aidées par le budget de l'Etat et l'Union européenne (Plan de Développement Rural Hexagonal).

En 2008, 4 dossiers ont pu être aidés à hauteur de 47 000 €.

Ingénierie d'appui territorial

Appui aux collectivités dans le domaine de l'eau

Les principales actions menées par le Service Ingénierie de l'Eau et Appui Territorial (SIEAT) de la DDAF, intervenant comme assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités concernées, correspondent aux actions prioritaires du plan stratégique de la MISE :

- ⇒ sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur sud-est de l'Allier et des collectivités limitrophes de la Loire : les conclusions de l'étude portée par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) et concernant en partie la question importante de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la ville de Vichy ont été présentées en décembre 2008
- ⇒ sécurisation de l'alimentation en eau potable et industrielle du Val de Cher : concernant la sécurisation de la rive gauche du Cher, les travaux d'interconnexion

entre le SIAEP de Marche et Boischaut (Sidiailles) et le SIVOM de la Rive Gauche du Cher (Mesples) ont été réalisés en 2007

Les travaux d'interconnexion « réciproque » entre le SIVOM de la Rive Gauche du Cher et le SIEAP des Sidiailles devraient se terminer fin 2009

Les études concernant le barrage de La Chaux et l'approvisionnement du secteur de Comentry en eau industrielle sont en cours.

⇒ Réalisation d'un bilan de performance des services de distribution d'eau potable :

En 2008, le Service Ingénierie de l'Eau et Appui Territorial a réalisé un bilan de performance des services de distribution d'eau potable sur la base des données 2007.

Ce bilan laisse apparaître que des communes sont en dessous des rendements cibles de 85 % en zones urbaines et 75 % en zones rurales et que les rendements sont généralement meilleurs pour les SIVOM.

La diffusion du rapport et la sensibilisation des collectivités seront réalisées en 2009.

Appui aux collectivités dans le domaine des déchets

Lors de la session d'octobre 2008, le Conseil général de l'Allier a décidé de prendre et d'exercer la compétence

planification en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le Conseil général souhaite engager la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) et a pris en janvier 2009 un arrêté de création de la commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le SIEAT est membre de la commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et va participer aux groupes de travail relatifs à :

- ⇒ l'élaboration d'un cahier des charges pour le choix d'un bureau d'études qui sera en charge de la révision du PDEDMA
- ⇒ la problématique traitement des déchets dans le département

L'Observatoire interministériel

L'observatoire, créé en 2006, présente un double aspect : lieu d'échanges et outil de veille.

L'année 2008 a confirmé l'intérêt d'un tel outil dans l'analyse du territoire et son utilisation élargie par les agents des services de l'État. Mais l'année 2008 a surtout vu un élargissement de la démarche d'observation aux collectivités et aux partenaires extérieurs comme le montre l'étude menée et en cours de finalisation sur

les zones d'activité de l'Allier en partenariat avec le Conseil Général, les chambres de commerce et d'industrie et le comité d'expansion économique.

Le comité de pilotage a défini, pour l'année 2008, trois études prioritaires :

- ⇒ une actualisation de l'étude de 2007 « photographie et perspective de la démographie médicale, analyse fine et prospective des situations territoriales et de l'évolution des implantations ». Cette étude a permis d'obtenir un éclairage prospectif intéressant de la situation des communautés de communes du département face à l'offre de services médicaux
- ⇒ recensement des Zones d'Activité de l'Allier : travail en partenariat avec le CG, les CCI et le CCEA afin de recenser les capacités d'accueil en matière d'activité économique et la qualité des équipements, de proposer une photographie des surfaces existantes, une rétrospective de la consommation de surface. Ce travail doit non seulement être une aide aux services de l'État afin d'appuyer utilement une politique cohérente d'aménagement en matière de zones d'activités économiques, mais il doit également devenir un outil opérationnel de recensement et de communication pour les acteurs économiques de l'Allier
- ⇒ étude d'inondabilité à Montluçon : réaliser à titre expérimental, un

outil d'aide à la décision pour gérer une crise liée aux crues du Cher sur l'agglomération Montluçonnaise, en élaborant une cartographie des zones inondées, pour différents niveaux de débit du Cher, en identifiant les enjeux susceptibles d'être affectés par les inondations pour chaque niveau de débit, en déterminant les mesures de sauvegarde à prendre et les moyens à mettre en œuvre en fonction des enjeux identifiés et en automatisant l'outil avec le logiciel OSIRIS

L'année 2009 va voir un travail de reprise de l'étude de 2007 sur le bilan énergétique du département dans une phase plus opérationnelle déclinant les lois Grenelle 1 et 2.

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT)

Outils de planification urbaine portés par des EPCI ou par des Syndicats Mixtes compétents, les SCoT ont pour ambition de fixer les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace et donc de réfléchir sur un territoire pertinent, à un développement raisonné en prenant en compte les problématiques d'habitat, d'emploi, de déplacement, d'environnement... Ils doivent être la base d'un développement urbain maîtrisé et solidaire sur des territoires parfois en forte évolution démographique, sociale et environnementale.

L'aménagement du territoire et le développement durable

La loi de modernisation de l'économie, votée en 2008, a encore élargi l'importance des SCoT en y introduisant un document d'aménagement commercial.

Le département de l'Allier constitue aujourd'hui un territoire très spécifique en matière de schéma de cohérence territorial.

- ⇒ tout d'abord par le nombre de SCoT approuvés ou en cours :
- deux SCoT sont approuvés dont celui de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse qui constitue l'un des 14 premiers SCoT approuvés en France
- trois SCoT sont en cours d'élaboration
- un quatrième pour lequel le principe d'élaboration vient d'être validé
- ⇒ mais aussi dans l'hétérogénéité des territoires concernés :
- trois SCoT sur des communautés de communes de moins de 20 000 habitants
- un et bientôt deux SCoT sur une communauté d'agglomération
- un SCoT à l'échelle d'un Pays qui représente environ un tiers de la population du département

Si ce sont les collectivités qui sont les porteurs de ces projets de territoires, projets qu'elles expriment à travers un

Projet de Développement et d'Aménagement Durable, l'Etat n'est pas pour autant absent de ces démarches et joue un rôle important.

C'est d'abord le Préfet qui, en arrêtant le périmètre du schéma, en valide la pertinence au regard des critères de développement durable prônés par la loi Solidarité et Renouveau Urbain.

L'année 2009 verra l'approbation par le Préfet de l'Allier du nouveau périmètre du SCoT de l'agglomération de Vichy.

Une fois ce périmètre validé, l'Etat doit transmettre à la collectivité un porter à connaissance et une note d'enjeux qui définissent les priorités en matière de politiques publiques que l'Etat souhaite voir porter par la collectivité.

A ce titre en 2008 ont été transmis au Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, le porter à connaissance et la note d'enjeux de l'Etat prenant en compte l'intégration du Pays de Tronçais.

L'Etat dans le cadre de l'association, est également partie prenante dans le débat qui s'ouvre tout au long de la démarche d'élaboration d'un SCoT.

L'année 2008 s'est traduite par la participation à de nombreuses réunions thématiques dans le cadre de l'élaboration des SCoT de la communauté d'agglomération du Bassin de Gannat et du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (finalisation du diagnostic, élaboration

du plan d'aménagement de développement durable).

En fin de procédure l'Etat émet un avis sur contenu du document arrêté, mais également sur l'évaluation environnementale du document conformément à la directive européenne sur l'évaluation des plans et programmes.

Le SCoT est un outil fondamental pour un aménagement solidaire et coordonné du territoire, c'est pourquoi l'Etat invite les collectivités à se lancer dans ce type de démarches. A ce titre la situation du Pays de Vichy constitue un enjeu fort.

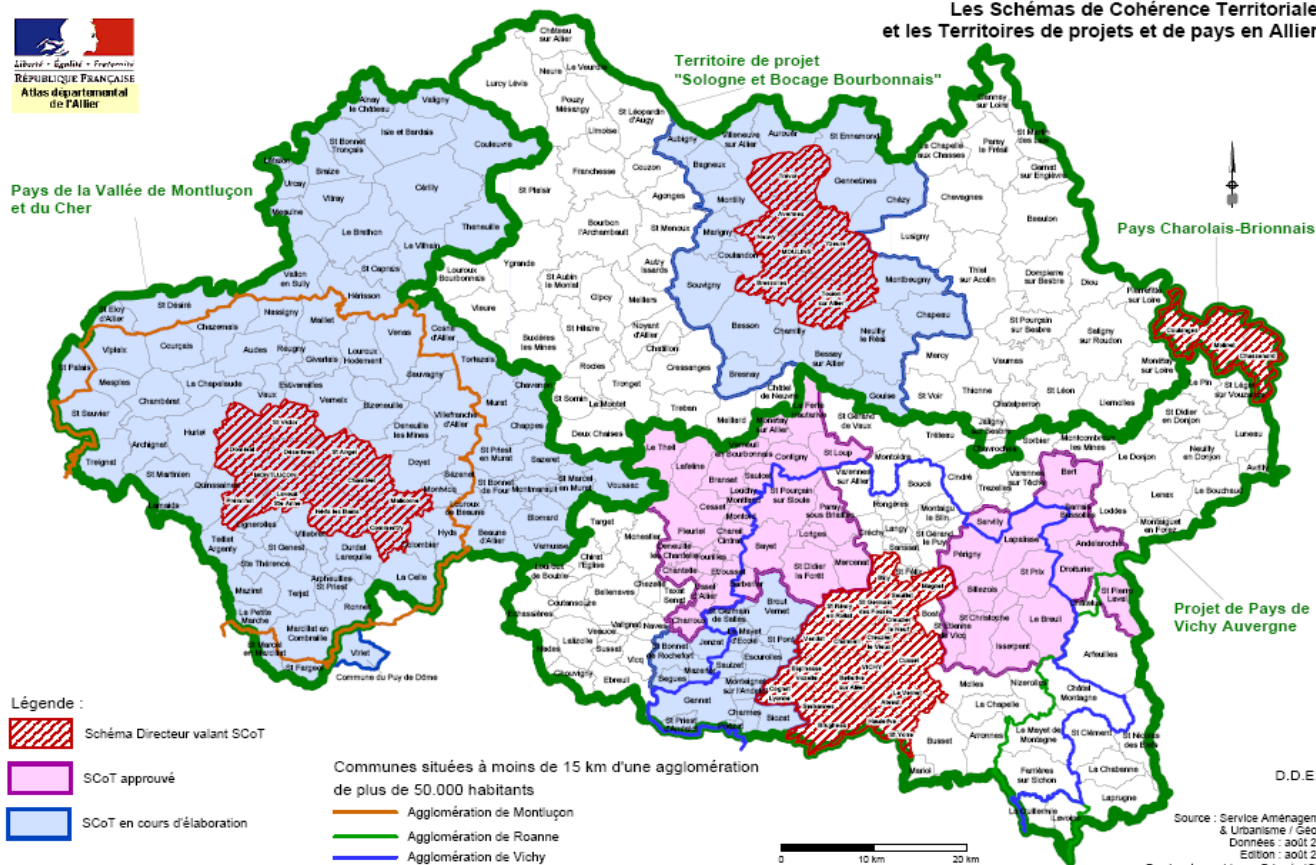
Une réunion de sensibilisation aux enjeux des SCoT avec les élus de la communauté d'agglomération de Vichy a été organisée en 2008, et plusieurs réunions de travail avec les services du Pays et de l'agglomération ont permis de définir la démarche à suivre pour réviser le Schéma Directeur de l'agglomération et coordonner les différentes démarches sur l'ensemble du Pays.

En 2008, afin d'améliorer le travail de suivi des schéma de cohérence territorial et de gestion de l'urbanisation (consommation d'espace, problématique des risques...) un montant de DGD a été versé à la communauté d'agglomération de Moulins et aux communautés de communes de Saint-Pourçain et de Lapalisse afin de continuer la numérisation des documents d'urbanisme sur fond de banque de données parcellaires engagée en 2007.

L'aménagement du territoire et le développement durable



Les Schémas de Cohérence Territoriale et les Territoires de projets et de pays en Allier



L'intercommunalité

Les principales données

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre recouvrent l'ensemble des communes du département :

- ⇒ 3 communes dans l'Allier font partie de la communauté de communes « Val de Loire » interdépartementale
- ⇒ la communauté de communes « pays de Marcillat en Combraille » compte parmi ses 12 communes membres, une commune du département du Puy-de-Dôme (Virlet)
- ⇒ la communauté de communes du Val de Cher a étendu son périmètre de 9 communes à celle de Saint-Vitte dans le Cher

Les 3 communautés d'agglomération (59 communes) regroupent 56 % de la population totale du département.

Les 18 communautés de communes et leur répartition démographique :

- ⇒ 3 communautés de communes comptent moins de 5 000 habitants (pays de Marcillat en Combraille (4 636 habitants), pays de Lévis en Bocage Bourbonnais (4 480 habitants), Le Donjon-Val Libre (4 706 habitants))

- ⇒ 3 autres en sont proches : pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise (5 279 habitants), Sioule Colette et Bouble (5 584 habitants), Val de Cher (5 822 habitants)

Au 31 décembre 2008, l'Allier compte 117 structures intercommunales :

- ⇒ 21 EPCI à fiscalité propre
- ⇒ 78 syndicats intercommunaux
- ⇒ 18 syndicats mixtes (11 fermés, 7 ouverts)

La mise en place de l'intercommunalité à fiscalité propre dans le département a conduit à une rationalisation du paysage intercommunal.

En effet, il y a eu disparition automatique de 30 syndicats et d'un district, entraînée par la création des EPCI à fiscalité propre.

Dans la même période, 46 autres syndicats ont été dissous.

Le régime fiscal

- ⇒ 8 EPCI à taxe professionnelle unique dont les 3 communautés d'agglomération et 5 communautés de communes
- ⇒ 13 EPCI ont choisi la fiscalité additionnelle

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF)

Les EPCI à fiscalité propre de l'Allier se caractérisent pour la majorité d'entre eux, par un CIF inférieur au CIF moyen national. Six seulement de ces EPCI sur 21 avaient un CIF supérieur à la moyenne nationale en 2008.

Parmi les trois communautés d'agglomération, seule la communauté d'agglomération de Vichy était dans ce cas (CIF de 35,76 % pour un CIF moyen des CA de 29,60 %).

Trois communautés de communes à taxe professionnelle unique sur les cinq de cette catégorie que compte l'Allier, soit les Communautés de communes Pays Saint-Pourcinois, Pays de Lapalisse et Varennes Forterre, avaient en 2008 un CIF supérieur au CIF moyen de cette catégorie de communautés de communes (respectivement 33,35 %, 52,35 % et 29,34 %, pour un CIF moyen des communautés de communes à TPU de 29,13 %).

Trois communautés de communes à fiscalité additionnelle sur 13 avaient en 2008 un CIF supérieur au CIF moyen des communautés de communes à fiscalité additionnelle. Il s'agissait des communautés de communes Pays d'Huriel, Montagne Bourbonnaise et Bocage Sud (respectivement 32,23 %, 33,74 % et 30,58 %, pour un CIF moyen des communautés de communes à fiscalité additionnelle de 29,91 %).

L'aménagement du territoire et le développement durable

Les principaux dossiers en 2008

La carte de l'intercommunalité en 2008 a connu les évolutions suivantes :

- ⇒ pas de création de syndicats
- ⇒ 3 dissolutions de syndicats (syndicat intercommunal du collège de Dompierre-sur-Besbre, le syndicat intercommunal d'études de la région montluçonnaise et le SMAT du pays de Chambonchard)
- ⇒ 1 modification statutaire du SIEGA
- ⇒ 2 modifications de statuts d'EPCI à fiscalité propre (extensions de compétences) : communautés de communes Bocage sud et en Bocage Bourbonnais
- ⇒ 2 modifications de périmètres (syndicat mixte des eaux de l'Allier et SIEGA)

La mise en œuvre du schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité :

Le schéma, adopté en juin 2006 en concertation avec les élus, a défini les grandes actions à mener dans le département concernant la rationalisation et la simplification de la carte communale.

Sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2008 :

- ⇒ examen de la situation des 6 syndicats de communes gérant

des collèges ayant remboursé leurs dettes concernant la construction des bâtiments des collèges et qui, du fait de la compétence du département en la matière, n'exercent plus de réelle compétence. De la concertation menée avec les élus concernés, un seul syndicat (celui du collège de Dompierre-sur-Besbre) a été dissous à ce jour

- ⇒ l'exercice de la compétence assainissement en vue de développer une organisation intercommunale : le groupe de travail *ad hoc* composé d'élus membres de la CDCI et chargé de proposer des solutions de rationalisation dans le domaine de l'assainissement a rendu compte en mars 2008 de ses travaux aboutissant à un projet de guide pédagogique à l'attention des élus

La commission a ainsi décidé de diffuser ce document aux responsables locaux dans le département en juin 2008 et de poursuivre la sensibilisation des élus en 2009, notamment au niveau des présidents des SIVOM d'assainissement.

En application de l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie a été engagée dans le département une relance de la coopération intercommunale en vue de créer un syndicat intercommunal ou syndicat mixte, autorité unique organisatrice d'un réseau public de distribution de l'électricité.

La voie de la concertation choisie et engagée en 2007 s'est poursuivie en 2008 pour rechercher l'adhésion spontanée des 4 collectivités manquantes au SIEGA, l'objectif étant de parvenir en 2009 à la création d'un syndicat départemental.

Renforcement de l'organisation intercommunale de la gestion de l'eau :

En avril 2008, la commune de Nérises-Bains a adhéré au SMEA. En fin d'année, la communauté d'agglomération montluçonnaise en se dotant de la compétence eau s'est substituée au syndicat d'eau et d'assainissement de Montluçon-Désertines, lequel a été dissous.

Projet de création d'un syndicat mixte d'études pour la gestion des ordures ménagères :

En 2008, le département de l'Allier a décidé de proposer une harmonisation des politiques menées par les syndicats mixtes de traitement des ordures ménagères et ce, par le biais d'un projet de création d'un syndicat mixte départemental d'études de gestion des ordures ménagères qui rassemblerait ces structures ainsi que le département de l'Allier. Un projet de statuts a été finalisé au second semestre 2008, l'objectif consistant à une création en 2009.

Les personnes âgées p. 50

Les personnes handicapées p. 50

La santé p. 51

Les personnes âgées

Pour le secteur des personnes âgées, l'année 2008 a été marquée par les différents points suivants :

Allocation de ressources aux établissements et services et conventionnement tripartite

L'Etat gère l'enveloppe soins des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et des Services Infirmiers de Soins à Domicile (SSIAD). Cette enveloppe a atteint en 2008 près de 56 M€.

En 2008, 7 conventions tripartites ont été renouvelées, permettant aux établissements concernés de disposer de moyens supplémentaires destinés au recrutement de personnels soignants. L'impact en 2008 des conventions tripartites sur les dotations allouées aux établissements s'établit à plus de 2 M€.

En termes de politique budgétaire, des mesures ponctuelles de provisions en vue de restructuration et d'amélioration de leur trésorerie ont été versées à des établissements pour un montant global de plus de 3,5 M€.

Un des objectifs a également été de répondre favorablement aux demandes d'établissements ayant des difficultés particulières de gestion de personnel (absentéisme), une

politique de professionnalisation des personnels (formation continue, formation qualifiante) ou un ancrage dans une démarche qualité.

Planification et ajustement de l'offre

En 2008, les opérations suivantes ont été financées en mesures nouvelles sur l'enveloppe soins :

- ⇒ ouverture de 10 places d'accueil de jour à l'EHPAD du Centre hospitalier de Moulins
- ⇒ extension de 56 à 79 lits à la Maison de Retraite « Villa Paul Thomas » au Vernet
- ⇒ extension de 20 places au SSIAD de Montluçon

Le plan d'actions départemental déclinant les orientations de l'Etat dans le cadre du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2007-2012 attribue 50 places supplémentaires d'EHPAD dans le cadre des enveloppes anticipées.

Cette dotation en complément de celles notifiées les années précédentes a permis l'autorisation de projets (construction et restructuration) en cours de réalisation.

Les personnes handicapées

Les principales réalisations et travaux pour l'année 2008 concernant le secteur des personnes handicapées peuvent être déclinés comme suit :

Investissements

Des moyens financiers conséquents en termes de subventions d'investissement (3 931 827 €) et de fonctionnement ont ainsi été alloués, notamment pour les opérations suivantes :

- ⇒ reconstruction délocalisation de la MAS de Lavault Sainte-Anne : versement d'une subvention de 2 180 000 € en complément du Plan d'aide à l'investissement (PAI) 2006, de 2 000 000 €
- ⇒ restructuration de l'IME Le Réray : obtention d'une subvention de 715 218 € au titre du PAI 2008
- ⇒ reconstruction délocalisation de l'IME de Montord : versement d'une subvention de 225 000 € (225 000 € en complément attendus) au titre du contrat de projet 2007-2013
- ⇒ reconstruction délocalisation de l'IME La Bourbonnaise : accompagnement de la délocalisation de la structure sur la commune de Bellerive-sur-Allier avec ouverture prévue en 2009

La solidarité

- ⇒ accompagnement de la restructuration de l'IME Le Rocher Fleuri avec ouverture du nouvel internat en 2008

Planification

Le plan d'actions départemental déclinant les orientations de l'Etat dans le cadre du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2007-2012 a trouvé application en termes de diversification des établissements et services par création, extension ou redéploiement de places :

Etat : financement en 2008 de 8 places d'établissement et service d'aide par le travail.

Assurance maladie

Adultes : financement en 2008 de 17 places de Foyer d'accueil médicalisé à Premilhat et de 5 places de Service d'accompagnement médico-social pour personnes handicapées à Vichy.

Par ailleurs, 6 places de foyer de vie ont été médicalisées afin d'anticiper la construction d'un nouveau foyer médicalisé à Bellerive-sur-Allier.

Enfants : financement de 10 places du Centre d'action médico-social précoce à Vichy et de 9 places de Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile à Vichy.

Le département de l'Allier dispose d'une enveloppe au titre des établissements et services placés sous compétence de l'Etat d'un montant global de 60 094 217 € (crédits Etat et assurance maladie), dont 834 188 € au titre des créations de places nouvelles.

Politiques générales

- ⇒ une convention triennale liant la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le préfet de l'Allier et le Conseil général dans le cadre de la modernisation des services de maintien à domicile et la création des « têtes de réseau » a été signée. Un financement d'un montant de 2 036 747 € a été prévu à ce titre par la CNSA
- ⇒ la mise en œuvre des politiques en faveur des personnes handicapées a été poursuivie en 2009 avec des engagements financiers de l'Etat à hauteur de 357 081 € : fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées, accompagnement des groupements d'entraide mutuelle et formations des auxiliaires de vie
- ⇒ la politique de développement de la bientraitance engagée par le Ministère à l'égard des personnes vulnérables a trouvé sa déclinaison au niveau local par le biais de la prévention et de l'information. Les premières assises départementales de la bientraitance, en lien avec le Conseil général et la

direction régionale des affaires sanitaires et sociales, sont ainsi prévues en 2009

- ⇒ le développement de la contractualisation et de la coopération médico-sociale, sociale et sanitaire a trouvé application avec l'organisation de journées d'information au niveau régional avec déclinaison départementale prévue en 2009

La santé

Lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool

La MILDT

Le plan gouvernemental 2008/2011 de lutte contre les drogues et les toxicomanies a été validé par le Premier ministre le 8 juillet 2008. La Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT) a délégué au département de l'Allier une enveloppe d'un montant de 53 556 € qui a permis de soutenir 37 projets locaux.

Les crédits ont permis notamment la poursuite du financement de la convention santé-justice permettant d'organiser l'orientation et si besoin une prise en charge sanitaire, sociale ou éducative des personnes en situation de dépendance placées sous main de justice et la réalisation d'actions de prévention, de communication et d'information sur les conduites addictives dans les

La solidarité

établissement scolaires à destination principalement des jeunes mais aussi des parents et des enseignants, ainsi que d'actions relevant de l'axe « rappel à la loi » du plan gouvernemental (achat de matériel).

CSST de Montluçon - Vichy

L'ouverture d'un Centre Spécialisé de Soins aux Toxicomanes (CSST) Montluçon-Vichy, géré par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) a été autorisée par arrêté préfectoral du 29 octobre 2007 et a bénéficié d'une dotation globale de fonctionnement de 152 370 €.

Les établissements et services médicosociaux accueillant des personnes confrontées à des problématiques addictives ont perçu en 2008 dans le département de l'Allier des crédits de fonctionnement pour un montant approchant les 1,1 M€.

Les Actions de Santé Publique

Le Groupement Régional de Santé Publique composé de représentants de l'Etat, de l'assurance maladie et des collectivités locales a pour objectif d'améliorer la qualité de vie, de prévenir les risques, de réduire les inégalités de santé et d'accès à la prévention sur l'ensemble du territoire, d'agir sur des comportements défavorables à la santé.

Les actions financées en 2008 ont concerné les thématiques prioritaires définies par le Plan Régional de Santé Publique adapté au contexte local sur chacun des aspects suivants : les maladies cardio-vasculaires, le suicide, les addictions, l'autonomie des personnes âgées et handicapées, la santé scolaire.

De plus, afin de soutenir des actions structurantes, des conventions d'objectifs et de moyens ont été proposées à l'ANPAA, au CODES, aux Ateliers Santé Ville, aux Services d'Accueil et de Santé Publique de Proximité pour les publics en situation précaire.

Globalement, le GRSP a ainsi financé spécifiquement dans le département de l'Allier une trentaine de projets pour un montant total de plus de 1 M€.

Les différentes structures de vaccination, de lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles conventionnées, ont reçu 345 217 € de subvention en 2008.

Un accent particulier peut être mis sur le financement de la convention d'objectifs avec l'Association Bourbonnaise Interdépartementale de Dépistage des Cancers (ABIDEC) qui développe un programme d'actions particulièrement suivies dans le département et qui a donné lieu à un versement annuel de 183 000 €.

Les ateliers santé ville (ASV)



Ils sont au cœur de l'animation territoriale des projets locaux de santé. Afin de conforter leur action, l'année 2008 a donné lieu à la rédaction de conventions d'objectifs et de moyens passées avec chaque ASV, accompagnées d'indicateurs partagés entre les différents financeurs que sont le GRSP, et dans le cadre de la politique ville : l'Etat, le Conseil général et les agglomérations.

Il convient, parmi d'autres actions, de retenir notamment en 2008 :

⇒ à Vichy : appui de l'Atelier Santé Ville aux réflexions portées par le Centre Hospitalier de Vichy visant à la mise en place d'une maison des adolescents qui a contribué à fédérer les différents acteurs

La solidité du partenariat a été particulièrement bien reçue par le Ministère qui vient d'accorder début 2009 son autorisation à la création de cette maison.

La solidarité

Un travail sur l'accès aux soins dentaires des publics précaires a également été lancé avec la recherche des solutions en articulation avec les dispositifs existants.

⇒ à Moulins : réalisation d'une étude sur les besoins des professionnels dans le cadre de la prise en charge de publics en souffrance psychique

Des actions en direction des professionnels et des personnes en situation de précarité sur la prévention et le dépistage du cancer ont été réalisées en associant l'ABIDEC.

Des actions ont été également organisées avec les opticiens pour faciliter l'accès aux soins ophtalmologiques, dépistage et mise à disposition de lunettes.

⇒ à Montluçon : réalisation d'un diagnostic santé dans les quartiers du CUCS en vue de cibler les actions répondant au mieux aux attentes des habitants

Des travaux sont également menés pour la réalisation d'actions en direction des jeunes adolescents avec les services de pédopsychiatrie.

Sur les trois sites, des actions nutrition santé, adaptées aux publics précaires, en partenariat avec le CODES ont été conduites.

L'action des Ateliers Santé Ville en direction des publics précaires est essentielle pour la prise en compte de l'ensemble des problématiques de ces publics, et mettre en place un

accompagnement global associant les acteurs du social et de la santé dans chaque territoire.

La permanence des soins

Au cours de l'année 2008, les réflexions menées sur la démographie médicale du département et ses conséquences sur l'accès aux soins pour les années à venir se sont poursuivies.

A l'initiative de l'Etat et du Conseil général, un groupe de travail composé des services de l'Etat, du Conseil général, des représentants de l'Assurance Maladie, de l'AMLAPS et du conseil de l'ordre a été chargé de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement de la permanence des soins, sur la base d'un réseau de maisons médicales de garde.

Les indicateurs retenus (âge, densité) croisés avec des critères de distance et d'accès aux soins, ont mis en évidence des zones pressenties pour l'implantation de maisons médicales de garde et de santé pluri-disciplinaires.

Formation des professionnels de santé

Ecole de la Croix Rouge à Moulins

En complément de la subvention d'investissement de 152 450 € déjà allouée, une deuxième subvention a été versée en 2008 pour un montant

de 152 450 € qui a permis de solder l'engagement pris par l'Etat sur ce projet architectural.

Secteur hospitalier et offre de soins

Les évolutions, en 2008 dans le secteur hospitalier du département, sont les suivantes :

Les investissements en 2008 :

Centre hospitalier de Montluçon

L'exécution de la seconde opération de restructuration du site central (PT 2) s'est poursuivie. L'enveloppe financière de l'opération reste fixée à 20 M€.

Centre hospitalier de Moulins-Yzeure

Les opérations en cours sont principalement :

- ⇒ la relocalisation de la dialyse et de l'autodialyse
- ⇒ la restructuration de la pharmacie
- ⇒ l'aménagement de nouveaux locaux pour le service de psychiatrie infanto-juvénile



La solidarité

Centre hospitalier de Vichy

Trois opérations importantes ont démarré en 2008 :

- ⇒ la rénovation du futur espace de psychiatrie Georges Canguilhem
- ⇒ la construction de la blanchisserie au titre du GIP et de l'hélistation
- ⇒ la poursuite des travaux de mise en sécurité du bâtiment médico-chirurgical. Pour cette opération, le centre hospitalier a bénéficié d'une aide au titre de la première tranche du plan hôpital 2012

L'évolution de l'offre de soins

L'année 2008 a été marquée principalement par :

- ⇒ le fonctionnement du SAMU unique au sein du centre hospitalier de Moulins
- ⇒ l'ouverture de lits de court séjour gériatrique au centre hospitalier de Montluçon
- ⇒ la mise en place d'un groupement de coopération sanitaire en cardiologie entre le centre hospitalier de Montluçon et la polyclinique Saint-François
- ⇒ la signature de la convention tripartite de l'unité de soins de longue durée du CHSI d'Ainay le Château

- ⇒ l'approbation du projet d'établissement de l'hôpital Cœur du Bourbonnais



Le suivi du schéma régional d'organisation sanitaire de troisième génération

Dans le cadre de leurs contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, les établissements de santé publics et privés de l'Allier ont poursuivi le développement des coopérations et complémentarités nécessaires pour assurer une offre de soins adéquate sur chaque territoire de santé, notamment dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées (soins de suite et de réadaptation).

L'éducation p. 56

La pratique sportive en quelques chiffres p. 57

L'éducation

| | Rentrée 2008 | | | | | |
|-------------------------------|--------------|---------------|--------------------|--------------|--------------------|------------|
| | Public | | Privé sous contrat | | Privé hors contrat | |
| | Nombre | Effectifs | Nombre | Effectifs | Nombre | Effectifs |
| Ecoles maternelles | 100 | 10 643 | | | | |
| Ecoles primaires | 271 | 16 827 | 12 | 2 425 | 3 | 141 |
| CLIS | 30 | 311 | 1 | 12 | | |
| Enseignement spécialisé (IME) | 1 | 67 | 11 | 520 | 1 | 31 |
| Collèges | 37 | 12 346 | 8 | 1 617 | 2 | 53 |
| SEGPA | 6 | 548 | | | | |
| Lycées professionnels et SEP | 9 | 3 056 | 2 | 564 | 1 | 122 |
| Lycées | 9 | 5140 | 5 | 814 | | |
| Enseignement supérieur | 6 | 1 084 | 2 | 268 | | |
| Total | | 50 022 | | 6 220 | | 347 |

L'Allier compte 371 écoles à la rentrée 2008. Il existe 35 écoles à 2 classes et 3 écoles à 1 classe hors regroupement pédagogique intercommunal (RPI), et 5 RPI ont seulement 2 classes. Les RPI sont au nombre de 51. Les réseaux ruraux d'écoles (RRE) recouvrent actuellement 6 secteurs du département.

Le nombre d'élèves est globalement stable à 50 022 dans l'enseignement public et en baisse très sensible dans le privé avec 6 567 élèves (- 3,8 %), alors que le hors contrat est en hausse.

Dans le premier degré, avec 11 fermetures et 14 ouvertures, le nombre de classes est en augmentation. C'est la première année depuis 25 ans que le département ne rend pas de moyens. Les écoles qui ont eu un retrait d'emploi ont cependant pu conserver de bonnes conditions d'encadrement.

Dans les collèges, les moyens supplémentaires ont pu favoriser l'initiative des établissements, ainsi qu'une utilisation pertinente de leur autonomie. Toutes les options existantes ont pu être maintenues et certaines nouveautés lancées, en particulier autour des langues vivantes. Des moyens supplémentaires ont été déployés pour l'aide à la scolarisation des enfants non francophones et une étude est en cours pour renforcer le dispositif l'année prochaine.

En complément des priorités nationales, des orientations spécifiques ont été retenues pour le département :

- ⇒ l'objectif d'amélioration quantitative de tous les indicateurs de réussite scolaire
- ⇒ la recherche d'une meilleure cohérence éducative, grâce à la qualité des relations avec les parents d'élèves
- ⇒ une efficacité accrue de l'enseignement des langues vivantes
- ⇒ un développement des différentes modalités d'éducation artistique et culturelle

L'éducation et la pratique sportive

La pratique sportive en quelques chiffres

Le département de l'Allier comptait en 2008 : 81 478 licenciés auprès de 1 312 clubs et comités.

613 212 € de soutien au fonctionnement ont permis de financer :

- ⇒ 273 associations sportives pour le développement de la pratique et l'aide à l'accueil de publics spécifiques
 - ⇒ la participation de 1 674 collégiens aux activités sportives après le collège
 - ⇒ 10 Plans Sport Emploi
 - ⇒ 12 parcours de formation
 - ⇒ 19 CAE et CAV totalement pris en charge avec un complément jeunesse et sports
- 1 672 253 € de participation à l'investissement ont permis de financer :
- ⇒ des petits équipements pour les collèges ou l'accès aux personnes en situation de handicap
 - ⇒ les centres aqualudiques de Moulins et de Vichy
 - ⇒ le stade La Loue (agglomération de Montluçon)

Protection de l'utilisateur sportif

- ⇒ 202 établissements d'activités physiques et sportives sont déclarés à ce jour, dont 28 en 2008
- ⇒ 53 contrôles effectués
- ⇒ 545 éducateurs sportifs sont déclarés à ce jour, dont 93 en 2008



